

**Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot**

**Château-Gontier** - Tome I

**Château-Gontier**, ville, chef-lieu d'arrondissement et de canton.

Anciens noms

*Firmato castello, de nomine cujusdam villici sui, illud Castrum Gunterii appellavit*, 1037 (Cart. de Saint-Aubin). — *A. de Castro Gunterii*, 1047 (Cart. du Ronceray, p. 31). — *Apud Castrum Gunterii... et infra ipsum burgum*, XI<sup>e</sup> s. (Ibid., p. 87). — *Costumæ Castellii Gunterii ;... apud Castrum Gunterii*, 1080 (Ibid., p. 121, 122). — *A. de Castello Gunterii*, 1101 (Cart. de la Roë, ch. IX). — *Senior Castri Gunterii*, 1129 (Ibid., f. 15). — *A., dominus de Castro Gunterii, et Paganus, decanus ejusdem castri*, 1150 (Ibid., f. 42). — *In aula de Castrogunterii*, 1206 (Arch. de l'hôpital). — *In territorio Castrigunterii*, 1244 (Cart. de Fontaine-Daniel, p. 190). — *Leprosaria de Castrogunterii*, 1269 (Bibl. d'Angers, mss. 956). — *Cheteau-Gontier, ... Cheteau-Gonter*, 1272 (Revue d'Anjou). — *La court de Chateaugontier*, 1292 (Arch. de la M., fds. la Roë). — *Prope Castrumgunterii*, 1372 (Cart. du Geneteil, f. 40). — *Villa de Castrogunterii*, 1398 (Arch. nat., X/1a. 45, f. 209). — *En nostre court de Chaugontier*, 1454 (Arch. de la M., fds. des Bonshommes). — La forme actuelle *Château-Gontier* est opposée à celle du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> s., Châteaugontier. Le peuple abrège quelquefois ce mot composé en un monosyllabe, *Chiô*.

Géographie physique

*Géologie.* — « Sur la rive droite de la Mayenne, schistes précambriens ; sur la rive gauche, alluvions anciennes. » D.-P. Œ.

Le territoire, on sait historiquement pourquoi, est strictement réduit à l'emplacement de la ville ; rocher taillé à pic et vallée abrupte sur la rive droite, pente plus douce sur la rive gauche. Ce dernier quartier encore n'a été annexé à la ville que depuis la Révolution. — Altitude : point culminant (R. D.) 70 m. ; à la gare, 43 m. 37 ; étiage de la Mayenne, 27 m. 29. — La première préoccupation du seigneur et des bourgeois fut d'établir la communication des deux rives par l'établissement d'un pont. Des voies anciennes aboutissaient déjà à ce point du cours de la Mayenne à cause de la *villa* d'Azé et de la *curtis* de Bazouges, connues dès le VI<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> s. A mesure que la ville prend de l'importance, les chemins se multiplient et l'on reconnaît souvent encore leurs tracés anciens côtoyant les routes modernes quand ils ne se confondent pas avec elles. Ces *grands chemins*, comme on les nommait au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> s., sont : celui d'Angers par Argenton, Miré et Morannes, cité parmi les plus anciennes voies du pays ; Château-Gontier contribue, en 1620, à la restauration du pont d'Épinard, sur la Maine, pour assurer de ce côté ses communications avec le chef-lieu ; — celui de la rive droite longeant aussi la Mayenne pour gagner Angers par Chemazé. Deux voies se dirigeaient également vers Laval ; l'une passant par Houssay suivait la limite E. de Quelaines ; l'autre passait à la Papelonnière d'Entrammes (1388). Le *grand chemin* de Craon est souvent mentionné ; ceux de Segré et de Pouancé longeaient, l'un au S., l'autre au N., la forêt de Valles ; le premier passait par la Garellière et Chantelou et se nommait le *Chemin-ferré* (1326). On signale encore les chemins de Cossé, de Montsûrs (par la Bizollière d'Argentré, 1411), de Châteauneuf-sur-Sarthe et de Sœurdres. Il en existait certainement un autre pour Sablé par Genes et Grez-en-Bouère. — Au commencement du XVIII<sup>e</sup> s., la ville est abordée sur la rive gauche par les routes de Sablé, de Saint-Denis-d'Anjou et d'Angers ; sur la rive droite par celles de Pouancé, de Craon et de Cossé, prolongées en Bretagne ; vers

le N., par deux routes de Laval. A la fin du siècle, la carte de Cassini donne un tracé rectifié des routes de Sablé, d'Angers (R. D.), de Craon, de Laval (R. G.), sans omettre les autres chemins de moindre importance. — Sans compter les chemins secondaires, Château-Gontier possède aujourd'hui des routes nationales pour Châteauneuf, Durtal et la Flèche, pour Angers (R. D.), pour Segré, pour Craon, Pouancé et Châteaubriand, pour Laval (R. G.) ; et des routes départementales pour Sablé, pour Morannes, pour Quelaines et Laval (R. D.). — Des lignes ferrées de la compagnie de l'Ouest ont été ouvertes, de Château-Gontier : à Sablé, 25 décembre 1876 ; à Segré, 1<sup>er</sup> octobre 1877 ; à Laval, 5 novembre 1877 ; à Craon, 6 novembre 1878. Un service de bateaux à vapeur a été inauguré le 19 avril 1870, pour Angers.

### Population, administrations

*Population* : Moyenne des naissances : 120 de 1601 à 1610 ; — 169 de 1700 à 1710 ; — en 1787, 123 naissances et 94 décès. — 1 428 feux en 1656, faubourg d'Azé compris. — Pour la ville, 1 091 feux en 1688 ; — 1 106 feux et 5 600 hab. en 1696 ; — 1 078 feux en 1700 ; — 1 005 feux en 1715 ; — 1 052 feux en 1723 ; — 6 319 hab. en 1790 ; — 4 775 hab. en 1797 ; — 4 770 hab. en 1803 (un mémoire administratif porte 6 319 hab.) ; — 6 002 hab. en 1813 ; — 5 963 hab. en 1821 ; — 5 946 hab. en 1831 ; — 6 226 hab. en 1841 ; — 6 749 hab. en 1851 ; — 7 066 hab. en 1861 ; — 7 364 hab. en 1871 ; — 7 218 hab. en 1881 ; — 7 281 hab. en 1891 ; — 6 975 hab. en 1898.

### Le château, l'enceinte et le pont

Pour suivre l'histoire de la ville dans l'apparition successive et le développement de ses établissements et de ses institutions, parlons successivement : du château, de l'enceinte et du pont ; — des établissements religieux : paroisses de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean-l'Évangéliste, Saint-Remy, la Trinité, chapitre de Saint-Just, prieuré du Geneteil, les Ursulines ; — des hôpitaux, Saint-Julien et Saint-Joseph ; — des cimetières ; — des établissements d'instruction, collège et écoles ; — des établissements civils : hôtel de ville ; — halles, foires et marchés ; — industries, corporations, moulins, messageries, théâtre, prisons, promenades, eaux minérales ; — des tribunaux, de la féodalité et de l'histoire.

### **Le château, l'enceinte et le pont.**

*Le château.* — La charte notice de 1037 indique comme des œuvres distinctes : la construction du château par Foulques Nerra, 1007 ; celle de la tour commencée par lui et terminée par Renaud, premier seigneur de Château-Gontier ; enfin la concession par les moines de Saint-Aubin d'un terrain équivalent au quart de leur cour de Bazouges. C'est cet espace, correspondant au périmètre de la ville, que Renaud se hâta d'enclorre sans laisser à ses successeurs le soin d'augmenter l'enceinte. Le château, qui occupait l'extrémité N.-E. de la ville, souffrit beaucoup de l'occupation anglaise en 1368-1369 ; on parle en 1414 du « chastel anxien à présent démoly ». Rétabli dans une certaine mesure, il fut rasé par ordre de Richelieu en 1638. On signale un peu plus tard les « vestiges et mazures du logement principal des seigneurs ». La tour de Giziers avait été détruite en 1602, par ordre d'Henri IV. Une demeure qui n'avait rien de l'aspect d'une forteresse, et qu'on appela néanmoins le château de Giziers, avec chapelle dédiée à saint Louis, fut construite pour le logement des gouverneurs, puis des officiers des seigneurs engagistes. Yves Destriché l'acquit nationalement, puis la céda à la ville, qui l'affecta au logement du curé de Saint-Jean, et l'a fait raser enfin en 1892. Des galeries souterraines, vestiges de l'ancien château fort, ont été découvertes au moment des démolitions. Une autre maison fut construite, en 1731, par le sieur Le Doit, sur l'emplacement de l'ancien château ; elle existe encore.

L'*enceinte* peut encore être suivie sur le terrain grâce à quelques points de repère qui subsistent. Du pont, flanqué de deux tours, partait vers le N. une courtine qui joignait le rocher et la base du château. En descendant

le cours de la rivière, une muraille assez basse longeait les fossés jusqu'au port au vin, où se trouvait une tour saillante. La tour suivante, dite du Puits, était aux trois quarts ruinée en 1669 ; la courtine qui la reliait à la grande tour de cinquante pieds de haut existe encore (maison de Montozon). De là, par un coude accentué, on gagnait la porte d'Olivet devant laquelle coulait, sous un pont rétabli encore en 1667 et 1727, le ruisseau qui alimentait les douves. Un corps de garde fut établi au portail d'Olivet en 1614, et le bourreau Dupuy eut son logement dans la tour en 1723. Les murs suivaient ensuite la droite de la rue Martinet jusqu'à la tour Gaultier, et longeaient la promenade pour rejoindre la porte de Saint-Remi, dite aussi porte Neuve, dont l'intendant ordonna la démolition en 1779, parce qu'elle obstruait le passage de la route d'Angers. Entre cette porte et celle de Tréhu, l'enceinte était protégée par des fossés qu'alimentait le Merdanson et par des marécages presque impraticables, qui grâce à des travaux considérables sont devenus les promenades du Mail. La porte de Tréhu — *Tou*, dans une charte de 1289, et ordinairement *Trou* ou *Treu*, — servait de débouché à la Grand'Rue, et avait un pont dormant comblé de terre et pavé en 1616 pour éviter les réparations, mais que les voitures n'osaient plus franchir en 1731. Les tours d'Amboigné, de Giziers, la tour Valaise ou de Laval, défendaient l'enceinte du château.

Pour remettre en état les murs de la ville dévastés dans la première période des guerres anglaises, une taxe de 20 deniers par pipe de vin, de 6 deniers pour livre sur le prix de toutes les autres marchandises, fut imposée à toutes les paroisses de la baronnie, de 1388 à 1396. Même après l'achèvement des travaux, les habitants se plaignent qu'on les impose encore et qu'on réponde par des injures et des moqueries à leurs justes plaintes.

L'une des quatre portes fut reconstruite et décorée, en 1685, par François Trouillard, architecte à Château-Gontier, et Olivier Deshaies, sculpteur à Angers. La motte seigneuriale, « sise devant l'église du prieuré, près le hébergement au rectour », fut cédée, en 1360, aux bénédictins, pour l'usage et à condition qu'ils ne la feraient pas clore. Le conseil de ville s'occupa plusieurs fois de l'entretien des murs et des tours. Le 6 juillet 1696 encore, il délibère sur « un projet de fortifications conformes à celles d'autres villes et sur un modèle que le sieur de la Bocassière avoit fourni ». A Laval, la propriété des murs fut reconnue au comte, dont les ancêtres les avaient fait construire. Il en était autrement à Château-Gontier où le seigneur n'était qu'engagiste. Le 8 décembre 1789, la municipalité prit solennellement possession des murs et des tours par une promenade militaire, puis, en 1790, malgré la défense du département, elle se mit en devoir de les démolir.

*Gouverneurs* ou *capitaines* de la ville et du château : Jean Clairambault, 1373, 1376. — Guillaume de Meaulne, seigneur de Coulonges, mari de Marguerite de Tessé, fille de Huet de T. et de Marie de Mathefelon, fin du XIV<sup>e</sup> s. — Renaud du Matz avait servi sous Bertrand du Guesclin, 1385. — Pierre de Meaulne. 1454. — Jean d'Ingrandes, 1478. — Pierre d'Acigny, 1483. — Robert Vachereau, 1567. — René de Baubigné, 1569, 1570. — Pierre de Rallais, seigneur de Beauregard, 1574, 1575. — Louis de Champagné, au nom de la Ligue, 1589. — Lallier de la Chesnaie, pour Henri IV, 1589. — Louis de Champagné, mai 1592, juin 1595. — D'Andigné de Maineuf, 1602. Mathurin de Montalais, gouverneur de Sablé et lieutenant du Havre, et Louis de Plan, ancien page d'Henri III, avaient aussi un commandement. — Louis de Champagné, 1605, † 1613. — Pierre de Champagné, 1615, marié en 1618 dans l'église de Gastines avec Françoise du Bouchet, fille de René du B., seigneur de Méral, † vers 1654. — Duverger, au nom du seigneur de Château-Gontier, 1651. — Antoine Arnould, sieur de Longchamp, 1657. — Charles d'Anthenaise, seigneur du Port-Joulain, 1669, 1692.

Le *pont*, dépendance des fortifications, est le plus ancien passage connu sur la Mayenne. Il est cité dans une charte de 1080, *terra que est inter Azeium et pontem Castrigunterii*. Les frères de l'aumônerie y jouissaient de certains droits de péage, au temps des vendanges, à condition d'en remplacer les poutres suivant les besoins, 1206. On voit par là que les piles seules étaient en maçonnerie et que des planches formaient le tablier. Pendant

l'hiver de 1436-1437, « les grans glaces et eaux inundans et outrageuses le rompirent et emmenèrent à val ». On se contenta depuis d'un bac qui, amorcé au port de la Harelle, abordait au pré de l'aumônerie. Les pauvres, en dédommagement, eurent le profit du bac et passage gratuit sur le pont quand il serait rétabli « comme avant la rompture ». Le pont avec ses cinq arches cintrées figuré sur le plan du XVII<sup>e</sup> s., ne fut édifié qu'après le XV<sup>e</sup> s. Au mois de décembre 1763, on commença à travailler à la réfection des deux arches voisines de l'hôpital et l'on s'aperçut que le dedans des piles au lieu d'être solidement cimenté, était rempli de vidanges. Le sieur Quincé, entrepreneur, travaillait de 1788 à 1790 à une nouvelle restauration du pont tout entier, qui a été remplacé, en 1837, par un pont de trois arches en granit, sur les plans de l'architecte Collignon et la direction de M. Renous. Miné par le génie militaire en 1870, on le fit sauter sur l'ordre du sous-préfet, en pleine nuit, le 18 janvier 1871, avec une telle charge de poudre que des moellons énormes, passant par-dessus la ville, allèrent tomber au-delà de la promenade des Platanes. Le pont de bateaux établi aussitôt a été remplacé par un pont semblable au précédent mais remonté d'une quinzaine de mètres pour être dans l'alignement de la rue du faubourg. Les quais, commencés en 1862 sur devis de 650 000 fr., ont été achevés en 1884.

Arch. nat., X/1a. 45, f. 209. — Arch. de la M., Cart. du Geneteil et B. 2 315, 2 341, 2 387, 2 449, 2 753. — R. Gadbin, série d'art. dans la *Gazette de Château-Gontier*, juin 1893 et suiv. — Arch. de l'hôp. de Ch.-G. — *Mémorial de la M.*, t. I, p. 200.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

### ***Institutions religieuses.***

*Saint-Jean-Baptiste, prieuré et paroisse.* — Les Bénédictins, qui avaient cédé à Renaud de Château-Gontier l'espace sur lequel il fit sa ville murée, s'étaient réservé ou reçurent la faculté d'y fonder un prieuré conventuel et les églises nécessaires pour les besoins religieux de la population. Ils bâtirent donc, dès le XI<sup>e</sup> s., leur couvent et une église à proximité du château. L'église, conservée intacte, est grandiose : nef avec collatéraux auxquels correspondent exactement un chœur en abside et deux absidioles, celles-ci, par là-même, appliquées aux deux côtés du chœur ; entre le chœur et la nef, un transept vaste, élevé, au centre duquel quatre forts piliers supportent sur leurs arcs doubleaux une voûte en coupole et une tour à baies géminées ; des fenêtres romanes très simples ; enfin neuf arcades en plein cintre, donnant des latéraux dans la nef et qu'au simple aspect on croirait, à tort d'ailleurs, faites en rupture dans les murs plutôt que de la construction primitive, séparées qu'elles sont, non par des pilastres ou des colonnes, mais par de larges trumeaux en maçonnerie. Tel est ce vaste vaisseau, couvert d'un simple lambris pour la nef, voûté en berceau pour le transept, le chœur et les absidioles, en voûte d'arête pour les bas côtés. Pas de colonnes, aucune moulure, à peine un tailloir à la naissance des cintres, et malgré cette sobriété, un ensemble majestueux. Lacrypte, divisée en trois nefs par ses dix colonnes trapues à chapiteaux informes, supportant une voûte d'arête, seul édifice de ce genre que possède le diocèse, est aussi l'une des plus intéressantes des deux provinces de l'Anjou et du Maine. La flèche, incendiée par la foudre le 20 octobre 1791, n'était pas encore rétablie en l'an IV. On plaça dans la tour un timbre de 3 000 kilog. pour avertir la garnison en cas d'alarme. M. Hawke, qui avait vérifié l'état des murs intérieurs de l'église en 1877, et reconnu que les piliers et l'intrados des arcades étaient formés de pierres de roussard taillées régulièrement, tandis qu'au-dessus les murs étaient en blocage, proposait de mettre à nu et de jointoyer les parties appareillées et de figurer un appareil sur l'enduit dans les parties hautes. On a préféré une décoration en peintures d'un genre archaïque.

On mentionne dans l'ancienne église les autels ou chapelles : de Saint-Jacques, derrière le chœur ; de Saint-Pierre et de Notre-Dame-sous-Terre, 1617 ; de Saint-Sébastien, du Rosaire et de Sainte-Opportune où se vénéraient les reliques de sainte Chantal, et des saints Vincent, Patient, Juste, Prudent, Sévère, Théophile,

transférées solennellement de l'église des Ursulines, le 21 avril 1776. — Beaucoup de *confréries* anciennes : de Notre-Dame, 1286 ; — de Saint-Jacques, fondée en 1331 ; — des prêtres, 1483 ; — de Sainte-Catherine, 1565 ; — de Sainte-Barbe, dont les statuts très anciens ont été réimprimés à Laval, chez Genesley-Portier ; — du Rosaire, avant 1661 ; — du Sacré-Cœur, établie en 1734.

Les religieux de Saint-Maur, introduits au prieuré le 22 avril 1660, organisèrent leur chœur sur deux rangs de stalles entre les quatre piliers de l'intertransept, leur autel étant tout au fond de l'abside. L'autel paroissial se dressait au haut de la nef ; antérieurement il était dans le bas côté méridional. En tant que paroissiale, l'église a quelquefois pris le vocable de Saint-Laurent, 1669, 1778.

Les anciens bâtiments conventuels, dont il ne reste rien, furent remplacés par ceux du presbytère actuel en 1671, superbes et dans une situation délicieuse. Par bulle du pape Nicolas, du 31 août 1452, le prieuré était annexé comme bénéfice à l'abbaye de Saint-Aubin, son chef. Les religieux y tenaient néanmoins toujours la conventualité. Le 7 décembre 1790, les huit religieux qui l'habitaient furent expulsés, et la maison servait déjà de prison le 22 décembre 1791.

*Prieurs* : Foulques, 1157. — Étienne, 1225. — Pierre, dit Seignoret, 1283. — Philippus de Bosco-Lanfredi, 1291, 1298. — Pierre Durant, 1300, 1301. — Robert de la Cousture, 1316, 1332. — Laurent Morin, 1350, 1369. — Pierre, 1387. Le prieuré, réuni à la mense abbatiale, avait pour titulaire commendataire l'abbé. Depuis l'affiliation à Saint-Maur, les prieurs, de huit en huit ans, sont : Daniel Chetoul, inhumé devant l'autel de Notre-Dame-de-Grâces, 1647. — Jean Hernier, 1672. — Jacques Morin, 1680. — Jean Girard, 1688. — Joseph Miniac, 1696. — René Cabaret, 1703. — Bède Bernard, 1712. — Gilles Lelièvre, 1720. — Claude Ernault, 1728. — Pierre Privé, 1736. — Louis Molendin, 1744. — Marc Guillou, 1760. — Julien Piteux, 1768. — Pierre Hutru, 1776. — François Chabanel, 1784. — Jean Lemasson, 1788, prêta serment en 1791 et desservit quelque temps la paroisse de Saint-Jean-Baptiste.

*Cure*. — Dès le XII<sup>e</sup> s., et peut-être dès l'origine, les Bénédictins eurent des *chapelains*, pour exercer le ministère paroissial. Ceux qui étaient en fonction en 1157 voulant s'approprier la cire, les cierges des offrandes, et les trois quarts des honoraires des baptêmes, reconnurent leur tort devant les abbés de Saint-Aubin et de la Roë et jurèrent fidélité aux religieux pour l'avenir. Le vicaire « de l'église paroissiale de Saint-Jehan-Baptiste » promit de nouveau, en prenant possession, de ne pas porter atteinte aux prérogatives de l'abbaye.

*Curés* : Hervé, témoin d'une charte du Ronceray, avant 1107. — Robert, témoin dans la charte 417 de l'abbaye de Vendôme, 1107, et à un accord entre l'aumônier de Saint-Julien et l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers, 1120. — Jacques et Guillaume, v. 1157. — Pierre Durency fait un don au prieuré de Sainte-Catherine de Laval, 1321. — Guyon, 1326. — Jean Malherbe, 1437, 1474. Étienne Thibault, cousin germain de Jean Bourré, écrit le 18 novembre 1461 au conseiller de Louis XI pour lui demander un bénéfice, « car, dit-il, Mademoiselle jeunesse m'a lessé et la mauvaise veille veillesse m'a assailli ; pourquoi il me faist bien besoing moy armer pour icelle ». L'abbé de Saint-Aubin fit espérer à Bourré la cure du Grand-Saint-Jean pour son protégé, peut-être tint-il sa promesse. — Jean Godier et André Durand desservent la paroisse en 1527, 1529. — Jean Georget, 1540. — Jean Luct, 1550. — Julien Perchaud, 1551. — Jean Leverrier, chanoine de Saint-Just, 1569, 1579. — René Le Sayeux, 1583, 1613, † le 25 juin 1625. — Philippe Le Roy, 1613-1621. — Georges Le Roy, 1621-1645, † 1646. — Jean Besnier, 1645, inhumé dans le chœur de Saint-Jean-l'Évangéliste, comme les suivants, le 21 juillet 1653. — René Le Roy, 1653, chanoine de Saint-Just, 1656, prieur de Saint-Michel, 1670. Jean Allard fut commis à la desserte de la paroisse pendant son absence, 4 février 1670. — Madelon Martin, 1670, résigne, 1726, † 13 août 1734. — François Deshayes, petit-neveu du précédent, chanoine de Saint-Just, 1726, † 9 février 1769. — Jean Mahier, 1770, mort à Évron, prisonnier en 1799 après avoir subi courageusement toutes les épreuves. Ses vicaires, Étienne Rousseau

et Léonard Girault, furent fidèles comme lui. Le premier intrus, Pierre-Joseph Fouqueret, né à Château-Gontier le 5 août 1762, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel d'Angers, installé le 30 juillet 1791 par le maire Détriché, qui lui passa l'étole, mourut subitement, peut-être empoisonné, le 8 novembre suivant. Une pierre tombée près de son cercueil pendant le trajet de l'église au cimetière mit tout le cortège en émoi. Louis-François Levenard, vicaire épiscopal de Villar, après un interrègne de trois mois, prit la succession, apostasia, se maria, et fit pourtant, après rétractation, une fin assez rassurante en 1814. Le 25 mai 1803, le préfet Harmand reçut à Château-Gontier, des prêtres de l'arrondissement, le serment de fidélité au Concordat et au gouvernement. M. René-François Hayer, ancien professeur du collège avant la Révolution, déporté pour refus de serment, prit possession le 26 mai avec le titre de « curé de la commune de Château-Gontier », des églises de Saint-Jean, de Saint-Remi et de Saint-Fort, réunies en une seule paroisse. Il sut par son zèle tempéré de douceur rétablir la paix et faire reflourir la religion dans la ville, et mourut en fonctions, le 19 août 1828. — Michel Gasnier (V. son nom), 1828, † 1876. — Julien Monguillon, 1877, † 24 août 1897. — Eugène Baglin, 1897.

L'église de *Saint-Jean-l'Évangéliste* ou du *Petit-Saint-Jean*, déjà mentionnée en 1125 au cartulaire de Saint-Aubin, construite sur le penchant de la vallée se trouvait avoir un chœur très élevé au-dessus de la rue qui le contournait, tandis que l'entrée, à l'O., était enterrée de la profondeur d'une dizaine de degrés. Au-dessus de la porte latérale, un petit auvent abritait une Vierge en pierre, venue, dit-on, de l'ancienne chapelle des Trois-Maries (Bazouges). On cite à diverses époques les autels ou chapelles de Sainte-Avoie, Saint-Nicolas, Notre-Dame, Saint-Blaise, Notre-Dame-de-Pitié, Saint-Maurice, de l'Annonciation, des Vierges. Les bancs furent supprimés, sauf sur un rang de chaque côté, pour laisser de la place aux pauvres, 1652. Une crypte creusée sous le chœur qu'on reconstruisait en 1682, fit découvrir le corps d'un prêtre, inconnu, enterré depuis plus de cent ans, et dont les vêtements étaient intacts, et « le visage vermeil, les yeux beaux et clairs, le corps souple et sans aucune trace de corruption ». Le chœur s'est écroulé en 1884, on y a trouvé cette inscription : *Anno 1682, Henricus, episcopus Andegavensis hunc lapidem fundamentalem posunt, sub Magdaleno Martin, hujusce parochiæ rectore, tempore syndicatus Alexii Allaire*. L'autel étant refait en 1684 par Jean Simon, architecte, Henri Arnaud vint consacrer l'église le 3 octobre 1683. Il y avait des chapelles fondées : l'une de Saint-Nicolas, avant 1472 ; une autre dotée par Jean Gaultier et Gillette Le Verrier, le 3 mars 1490 ; une troisième due à la famille Trochon, et ayant 60 lt de rente. L'Adoration perpétuelle fut établie par ordonnance du 20 juillet 1716. L'église, dont le grand autel fut réclamé par l'intrus du Grand-Saint-Jean, destinée d'abord à devenir une poissonnerie, servit enfin de prison pour les Vendéens, et fut détruite à la fin de 1794. La côtère nord renforcée de contreforts, existe encore à la hauteur d'un mur de clôture sur la rue. La tour flanquait le côté opposé. L'église fut toujours desservie par le clergé de Saint-Jean-Baptiste.

*Saint-Remy* n'était non plus à l'origine qu'une succursale de Saint-Jean-Baptiste, mais qui, vu son importance, ne tarda pas à conquérir une certaine autonomie. *La paroisse* (1293), *le curé et les paroissiens de Saint-Remy* (1398), *la paroisse de Saint-Remy du dehors de Chasteau-Gontier* (1563), tels sont les termes employés de bonne heure pour la désigner. Le prieur de Saint-Jean assurait au desservant deux setiers et demi de seigle, autant de froment, quelques dîmes, le tiers des offrandes et toutes les sépultures. Mais les baptêmes et les mariages ne se faisaient qu'à la grande église, 1283. Le clergé de Saint-Remy étant allé, le 11 mars 1443, « croix et enseigne levées », au-devant de l'évêque, le prieur rappela qu'il était « chief et maistre collège de toutes les églises, que les vicaires ou curés de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Remy n'estoient que ses vicaires..., et qu'ils ne pouvoient faire procession particulière, fors environ lesdites églises et cimetières joignant icelles ». Avec le temps, le curé de Saint-Remy conquit à peu près, surtout depuis une ordonnance du 22 août 1673, tous les droits des vicaires perpétuels, sauf pourtant la permission de baptiser dans son église. La paroisse agrandie, en 1789, de quelques portions du territoire de Saint-Fort, grâce à l'empressement que mirent ses procureurs à rédiger des mémoires et des plaidoyers *pro aris et focis*, 1790, et malgré la jalousie des rivaux qui prétendaient qu'elle était un repaire

d'aristocrates, put assurer son indépendance et se doubler même d'une commune civile. Le Concordat la réduisit à n'être qu'une chapelle vicariale, et son titre de commune fut supprimé par décret daté du camp de Schœnbrunn, le 5 août 1809. Une ordonnance du 21 juillet 1824 l'érigea en succursale. C'est encore sa situation actuelle.

L'ancienne église avait des parties du style roman primitif : la porte à double voussure, les petites fenêtres du côté S., et les contreforts plats. Le chœur ne datait que du XV<sup>e</sup> s. et tout le reste de l'édifice avait été profondément remanié (V. l'*Album de Château-Gontier* de M. Tancrede Abraham et la *Notice archéologique* de M. l'abbé Charles). Le clocher, incendié par la foudre en 1598, fut reconstruit l'année suivante. Neuf autels ou chapelles décoraient le vaisseau intérieur, sous les vocables de Saint-Blaise, de Saint-Jean-Baptiste, de la Nativité, de Sainte-Anne, de Saint-André, de Saint-Joseph, de Notre-Dame-de-Pitié, de Saint-René, faite aux frais de M. Moulin, curé, 1722, de l'*Ecce Homo*. Les bénéfices fondés étaient ceux de la Pignerie, de Saint-Julien, de l'Aubépin, de Saint-Jacques et Saint-François, de Loispeaux, de Saint-André et de la Prison, dont était patron le supérieur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. Les confréries connues sont celles : des Prêtres, de la Sainte-Couronne (avant 1642) ayant un office propre ; de Notre-Dame des Agonisants, avec statuts et manuels approuvés par Henri Arnaud, 17 avril 1660 ; de l'Adoration perpétuelle, érigée le 20 juillet 1716, avec procession qui permettait au clergé de protester contre les prétentions exclusives du prieur et des Bénédictins ; on y portait aussi une statue de sainte Marguerite, objet d'un culte traditionnel. L'église, fermée en 1792, halle aux grains et même écurie et étable pour les chevaux et les bœufs de la troupe, fut rouverte et réconciliée le 5 mai 1797. On s'occupa de l'orner à nouveau. Par contrat passé, le 8 avril 1806, avec Louis Allard, médecin et fabricant de la paroisse, Pierre-Louis David, d'Angers, s'engageait à faire pour la somme de 550 francs « deux statues qui auront chacune 7 pieds 8 pouces de hauteur, y compris le soc qui n'aura que 6 pouces de haut, lesquelles statues seront de pierre, l'une représentera Saint-Remy, évêque, et l'autre Saint-Sébastien, et elles seront conformes au dessin que j'ai présenté audit Louis Allard, si ce n'est que la chappe de Saint-Remy ne sera point relevée et le bras qui la tient sera un peu relevé et plié. La soutane sera de couleur rouge, le rochet blanc, dont le bas sera ainsi que le bout des manches en forme de dentelles ; l'étoile avec une frange au bas, dorée, avec un ruban qui l'attache, d'où pendent deux glands dorés ; la chappe et l'étole de couleur violette, l'orfroy en or, la lisière de la chappe, la barette et la croix dorée ; la mitre fond blanc, les filets dorés, la croix dorée et le bandeau, les coins ou glands de la mitre dorés, les gants violets, un anneau à la main droite... La statue de Saint-Sébastien sera également conforme au dessin, elle sera peinte en couleur de chair, la ceinture blanche ainsi que les trois flèches, l'arbre couleur d'écorce. Les statues seront peintes à l'huile, recouvertes d'un beau vernis. » L'artiste s'obligeait en outre à les placer lui-même, dans le courant de septembre, de chaque côté du grand autel, sur un cul-de-lampe qu'il se chargeait de raccommoder. Ces deux œuvres d'art ont été enfouies en terre lors de la construction de la nouvelle église !

Le 1<sup>er</sup> octobre 1865, l'évêque de Laval bénit la première pierre d'une nouvelle église, construite sur les plans de M. Lambert et qui put être livrée au culte le 1<sup>er</sup> octobre 1870. Elle est élégante, en style du XIII<sup>e</sup> s., bien à sa place sous le ciel angevin avec son luxe de pierres blanches et de décorations. En copiant les formes, en rééditant les procédés des bâtisseurs du moyen-âge, nos modernes architectes ont quelquefois tort. Pourquoi ici par exemple des arcs-boutants, qui sont déjà devenus un embarras, pour soutenir des voûtes qui n'ont pas de poussée ? On eût fait cela au XIII<sup>e</sup> s. pour contrebuter des voûtes massives, mais pour supporter des briques et de maigres arceaux les murs et des contreforts suffisent. Le vaisseau intérieur est richement ornementé et plus beau et majestueux même que ne l'indiquerait la vue extérieure. Le mobilier, choisi sous l'inspiration artistique de M. L. de Farcy, est ce que l'on peut attendre de sa foi et de son goût.

*Curés : Gervasius, persona Sancti Remigii, 1230. — Hubertus, rector, 1264. — Geoffroy Bigol, chapelain,*

1283. — Guillaume *Lechartier*, recteur, 1335. — Jean *Deien*, « prestre recteur », 1374. — Guillaume *Pigouz*, 1392. — Geoffroy *Hardy*, « prestre, vicaire, curé », 1446. — Olivier *Moreau*, curé, comme tous les suivants, 1477. — Jean *Quentin*, 1477, 1480. — Jean-René *Tessé*, 1485, 1501. — Jean *Hus*, 1508. — Guillaume *Guincheu*, 1519. — Gabriel *Juffé*, 1565, 1568. — Pierre *Guillocheau*, 1574. — Jean *Marion*, 1577, † 21 novembre 1586. — Aubin *Aubry*, chanoine de Saint-Just, 1592, † 9 novembre 1616. — Jean *Lemoulnier*, 1616, † 22 juillet 1632. — Jean *Crannier*, maire et grand chapelain de Saint-Laud d'Angers, 1633. — Eustache *Guilloteau*, aumônier du roi et chanoine de Saint-Just, 1648. — Jean ou René *Martinet*, bachelier de Sorbonne, ancien curé de Saclay (Versailles), 1657, † 8 septembre 1676 ; il avait avec son vicaire fait don à l'église d'un tabernacle et d'une lampe d'argent. — Gabriel *Quentin*, 1676, † 23 décembre 1687. — Jean-René *Tessé*, fils de Jean T., écuyer, sieur de Mergotte, et de Catherine Genoil, de Sainte-Croix d'Angers, 24 janvier 1688-19 janvier 1689. — Charles *Arthuis*, conseiller au présidial de Château-Gontier, 1689, † le 20 avril 1710, âgé de cinquante ans. — Pierre *Dugué*, 1710, 1713, — René *Moulins*, chanoine honoraire de Saint-Just, prieur de Saint-Blaise en Marigné-Peuton, 1713, inhumé dans la chapelle de Saint-René qu'il avait fait bâtir. — Jacques-Anne-Maurille *Morin*, chanoine honoraire de Saint-Just, 1728, passa au diocèse d'Auxerre en faisant administrer Saint-Remy par M. Cartier, curé de Congrier, 1734, 1735. — Marc *Delhommeau*, 1735, inhumé chez les Ursulines, le 15 juillet 1736. — Jean-Baptiste *Viel*, curé de Durtal, 1736, rentra à Durtal, 1739, puis passa à Morannes, 1742. — Jean *Mahier*, docteur en théologie, 1739-1749. — Étienne *Dean de Luigné*, 1747, archiprêtre d'Angers et curé d'Andard, 1755. — Barthélemy *Millet*, de Château-Gontier, 1755, 1758. — Jacques-Anne-Maurille *Morin*, pour la seconde fois, 25 août 1758, † le 6 octobre 1777, âgé de soixante-quinze ans. Les registres paroissiaux sont annotés de sa main. Il commença aussi un registre spécial, « afin de conserver l'histoire du gouvernement de la paroisse dont toutes les délibérations sont perdues, dit-il, étant passées par devant des notaires dont on ne retirait point copies ». — Pierre *Crosnier*, 1777, signe son dernier acte le 24 juillet 1791, † à Jersey, le 30 mai 1793. Des deux vicaires Barthélemy Millet qui avait fait les fonctions de curé, transféré des prisons de Laval à Rambouillet, y mourut le 1<sup>er</sup> août 1794 ; Jean-Marie Lepage, déporté à Jersey, rentra en France, en 1795, et fut envoyé sur les pontons de l'île d'Aix d'où on ne le voit point revenir. L'intrus fut Urbain-François Fouqueret, aussi vicaire de Saint-Remy, frère du curé de Saint-Jean-Baptiste, et installé par le maire le même jour que lui. Il abdiqua toutes fonctions ecclésiastiques le 25 janvier 1794, puis les reprit en 1796, d'abord dans la chapelle de Saint-Joseph. Après un acte tardif de soumission au Concordat, il fut curé de Pruillé-l'Éguillé, démissionna le 23 novembre 1808, fut transféré à Lavaré et y mourut peu après. — Pierre-Jean *Bréheret*, 1803, † 1842 (V. ce nom). — René-Arsène *Toury*, né à Vallon, vicaire de Pré-en-Pail, curé de Bessé, supérieur de Tessé, aumônier de Notre-Dame de la Flèche, curé de Saint-Remy, 1842-1848, et depuis archiprêtre de Saint-Calais, vicaire général, 1858, 1866. — *Doreau*, 1848-1861. — André-Louis-François *Guillot*, 1861, † 2 décembre 1871. — Stéphane *Couanier de Launay*, 1871-1878. — *Betton*, 1878.

Une autre paroisse, sous le vocable de *la Trinité*, a été érigée dans l'église de la Trinité pour le quartier de la rive gauche (V. *infra*).

*Bull. de la Comm. hist. de la M.*, t. I, p. 73. — *Bull. hist. de la M.*, t. VI, p. 98. — *Mayenne pittoresque*. — Baron de Wismes, *le Maine et l'Anjou*. — *Echo*, 1848. — Arch. de la M., G. titres non inventoriés ; H. 15, 147, f. 169 ; B. 2 348, 2 738 ; L. 50. — De la Beauvuère, *Recherches mss.*, t. XVI, p. 320. — Bibl. de Laval, fds. Couanier. Aa. — Mss. Thoré. — Arch. nat., F/7 3 241. — Couanier de Launay, *Monographie de l'église Saint-Remy*.

*Chapitre de Saint-Just*. — En même temps que les Bénédictins organisaient le service paroissial dans la nouvelle ville, le seigneur fondait pour son propre usage et près de son château la petite collégiale de Saint-Just. On connaît, dès 1120, le nom de quatre chanoines auxquels étaient adjoints plusieurs chapelains ; leur église sert de

lieu de réunion pour les confrères de l'aumônerie, et l'évêque Ulger en 1145 obtient du seigneur le droit de conférer les prébendes. La chapelle qui existe encore, transformée en maison d'habitation, plantée sur le rocher taillé à vif d'où elle domine les toits de la Grand'Rue, est de construction romane, sans aucune décoration. Le chœur s'écroula il y a trente-cinq ans ; la litre est visible extérieurement. On croit qu'une crypte ou un caveau funéraire règne sous une partie de l'édifice. L'église était pourvue d'un orgue en 1581. A la même époque, l'un des chanoines reçut mission de faire bâtir au « chapiteau la librairie et de s'y accommoder comme il verra estre à faire ». L'*exlibris* de la bibliothèque (XVIII<sup>e</sup> s.) est armorié *d'azur semé de fleurs de lis d'or à la croix d'argent* ; légende : *D. Dominis canonicis Sancti-Justi*. Le sceau, dont je trouve mention en 1586, portait sans doute cet écusson. Le reliquaire de saint Just fait et ciselé, au XV<sup>e</sup> s., par un orfèvre de Château-Gontier, Gervais Tressart, représente un bras dressé sur un piédestal octogone supporté par huit petits lions, allusion à la ville de Lyon dont saint Just fut évêque ; il est en cuivre orné de filigranes. M. Guays des Touches a été assez heureux pour retrouver dans un endroit perdu cet objet d'art et pour le sauver ; il est aujourd'hui conservé dans le trésor de l'église de Saint-Jean. Il renferme encore l'inscription sur parchemin reproduite plusieurs fois avec quelques inexactitudes : *Ibi sunt particule brachii beati Justi ab eodem diminute dum repositae sint in presenti capsula per Gervasium Tressart, aurifabrum Castrigunterii commorantem, die lune in vigilia Nativitatis Domini, anno ab incarnatione Domini millesimo quadringentesimo septimo*. Ces reliques avec d'autres et des objets d'orfèvrerie se renfermaient dans une « fenestre derrière le grand autel », et n'en étaient tirées qu'avec solennité, suivant une décision capitulaire de 1584. La Vraie Croix de Saint-Just avait une confrérie, érigée par bulle de Clément XII, en 1732, et mandement de l'Ordinaire. On l'exposait quand un des confrères était en danger de mort. Un manuel de la confrérie fut imprimé, en 1735, chez Gentil. Les Statuts du chapitre, rédigés en 1414, et dont une copie se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque municipale, furent réformés en 1572, et traduits en latin par Michel Bouju, prêtre.

Le chapitre général se tenait le lundi après l'Épiphanie, sous la présidence du premier dignitaire, dit le Correcteur. Aucune fonction paroissiale ne pouvait s'exercer dans la chapelle. Le plus beau privilège des chanoines, attribué partout d'ailleurs aux chapitres ou collégiales, était de nommer et de surveiller les maîtres d'école de la ville. Ses ressources consistaient en dîmes, celles de Houssay entre autres, « la dîme et baise-main de Saint-Just », affermée 55  $\text{lt}$  en 1587, un fief, quelques droits sur les sépultures, un dixième du sel levé par le seigneur sur les bateaux remontant la Mayenne, et de nombreuses fondations, savoir : les chapelles de la Houssaie ; de la Manutière, fondée par Étienne Aubin, curé de Chambellay, vers 1444 ; de Saint-Michel, dotée par Michel Déan et Philippote, sa femme, le 1<sup>er</sup> juin 1495 ; de Saint-Nicolas, fondée, avant 1474, par Philippe Locquart ; de Saint-Jacques de la Colaserie, fondée par Vincent Blanchouin, 1483 ; de la Grande et de la Petite-Notre-Dame ; de la Fosse ; de la Mabilière. Dès 1286, Étienne Du Mans, archidiacre d'Angers, avait fondé deux messes par semaine à Saint-Just. Tous les chanoines et chapelains refusèrent, en 1791, le serment schismatique.

*Correcteurs* : Geoffroy Bouteiller, 1120. — René Jolivet, 1548, 1571. — Jacques Coudray, 1583, 1585. — Noël Eschart, 1585, 1592. — François Bonneau, 1608, 1619. — Guillaume Chevrolier, 1619-1624. — Gabriel Dubois, 1624-1648. — Nicolas Girard, 1648-1656. — René Boulguyer, 1656-1672. — Jean Juffé, 1672-1696. — Michel de la Barre, 1696-1712. — Julien Clousier, 1712-1728. — Barthélemy Boucault, 1728-1736. — Louis Bionneau, 1736-1760. — Dominique Arthuis, 1760-1776. — Guillaume Nautier, 1776-1784. — Joseph Peltier, 1784-1791.

Arch. de la M., un reg. capitul. du XVI<sup>e</sup> s. — Bibl. nat., fds. D. Housseau, t. XVII. — L. de Farcy, *Mélanges de décoration religieuse*. — *Revue du Maine*, t. III, p. 427. — *Revue d'Anjou*, t. I, p. 420.

Les moines de Saint-Nicolas, en se fixant au lieu déjà connu sous le nom du *Geneteil*, eurent à s'entendre avec le seigneur de Château-Gontier, dont ils touchaient la ville et les possessions, et avec le curé d'Azé, dont la

juridiction s'étendait jusque-là. Le seigneur Alard leur permit de fonder un bourg à condition de ne pas y attirer ses propres bourgeois sans sa permission ; d'établir une foire, de prendre les droits de coutume sur leurs étagers, et de vendre à leur profit les emplacements où ils bâtiraient. Le règlement sur la vente du pain est curieux. Alard était convenu avec les religieux que le four, bâti à frais communs, serait aussi à commun profit. Mais son fils Renaud voulut empêcher ses sujets qui demeuraient entre le pont et le prieuré d'aller à ce four banal (1162-1177), puis, cessant ces tracasseries, il permit aux sujets du Geneteil de venir vendre à ses portes et même de remporter le pain non vendu pour l'étaler chez eux. Renaud, fils du précédent, fit, en 1190, avec les boulangers des moines un autre accord dont les termes mêmes ne sont plus intelligibles pour nous ; il ne leur permettait au surplus d'exposer à leur étalage qu'un ou deux pains pour enseigne, les autres devant être renfermés à l'intérieur de la boutique et à une brasse de la fenêtre avec les marchandises qu'on n'étale pas. Telle est, au civil, l'origine du faubourg du Geneteil.

Sous le rapport ecclésiastique, l'évêque Ulger régla les droits réciproques du prieuré et de la paroisse d'Azé pour le partage des oblations. Le Vendredi-Saint, à Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte, à la Toussaint, à la Saint-Saturnin, fête paroissiale, tous les habitants du faubourg devaient se rendre à l'église mère d'Azé ; les deux clergés se réunissaient pour la procession des Rameaux. Malgré ces règlements, les occasions de rivalités ne manquèrent jamais entre les deux églises, même après que le prieuré eut cessé, ce qui arriva de bonne heure, d'être conventuel. Au XV<sup>e</sup> s., le chapelain du prieur se permettait de « faire noces, d'amasser les commères et de faire son service à heure illicite qui empeschoit aux paroissiens d'aller au service de leur paroisse ». Les habitants du faubourg, attachés à l'église élevée au centre de leurs demeures, y multipliaient les fondations, qui y fixèrent un clergé assez nombreux. Ce fut bien plus grave encore quand le collège fut installé dans l'ancien prieuré lui redonnant et à son église une vie et un éclat nouveaux.

La chapelle du Geneteil qu'on contruisait en 1125 est de style roman pur. La nef, large de 9 m., en a 27 de longueur, et le transept et le chœur en forme d'abside ont 15 m. ; au centre, une voûte en coupole s'éclairait primitivement par des fenêtres maintenant murées. Extérieurement, la façade O., terminée par un pinacle lourd et écrasé, a sa porte et la grande fenêtre à double archivolt encadrées entre deux contreforts divisés dans leur hauteur par des larmiers ou tailloirs saillants. Les angles sont cantonnés de deux contreforts plats comme ceux qui divisent la nef en travées. Les fenêtres, qui ne sont plus les étroites meurtrières du XI<sup>e</sup> s., ont leur archivolt surmontée d'un cordon presque sans ornements. Au XVI<sup>e</sup> ou au XVII<sup>e</sup> siècles, la nef fut séparée du transept et du chœur par une cloison à laquelle s'adossait l'autel de la Trinité.

Une cloche, qui existait encore en 1712, portait pour inscription *L'an M CCCC e XV, Simon Levacos, mon paren, † P. E. Lesné me fist faire au nom de la Vierge pucelle. Sur la petite cloche on lisait ces mots : J'ai été refondue aux frais de M<sup>e</sup> Henri-Joseph de la Brunetière du Plessis de Geté, prieur de Notre-Dame du Geneteil, par les soins de Louis Machefer, fermier dudit prieuré, 1693.*

*Prieurs* : Guy de *Daon*, 1118-1125. — Herbert de *Montjean*, *in obedientia Genestolii prior*, 1118-1135. — Hugues de *Chemillé*, 1125-1149. — *Jean*, 1190. — Geoffroy de *Launay*, 1364, 1372. — Jean *Noellet*, 1393. — Pierre *Cornilleau*, 1422-1444. — Simon de *Chef*, 1456 ; il fut abbé de Saint-Nicolas, 1429-1462. — Antoine de *Bussul*, 1465, 1470. — Pierre de *Gennes*, 1473, 1480, étudiant en l'université d'Angers. — Péan du *Plessis*, 1494, 1495, étudiant en l'université d'Angers. — Frère Jean *Jaufré*, dit de Chambrignac, 1527. — Mercure de *Peyrac*, 1569, 1574. — René *Gaignard*, chanoine d'Angers, 1598. — Noble Pierre *Costard*, 1637. — Guy *Lasnier*, abbé des Vaux, archidiacre de Paris, 1639, 1663. — Henri-Joseph de la *Brunetière* du Plessis-Geté, 1693.

*Ursulines.* — A une proposition d'établissement dans la ville qui leur était faite par les Ursulines, les habitants répondirent favorablement le 9 septembre 1622, et ayant obtenu l'autorisation de l'évêque d'Angers, en juin 1629, ils s'adressèrent au roi, lui remontrant que l'instruction donnée par les Ursulines serait propre à ramener les protestants qui avaient des assemblées dans le pays. Les lettres patentes furent accordées à Troyes au mois d'avril 1630. Les premières religieuses vinrent de Laval, sous la conduite de la sœur Catherine Moreau, s'établirent le 7 août 1631 sur la paroisse de Saint-Remy en dehors des murs, et reçurent l'année suivante quatre nouvelles compagnes venues d'Angers.

René d'Héliand, seigneur de la Touche, leur vendit en 1634, pour 7 000 lt, une closerie au faubourg d'Azé, où elles entreprirent la construction d'un nouveau couvent. Ambroise, Antoine et Gilles Ravaux, de Bazougers, en posèrent la charpente en 1648. Les Corbineau, de Laval, donnèrent les plans de l'église, dont la première pierre fut bénite, le 5 avril 1660, par l'abbé de Paire, et que bâtit René Trouillard, architecte et maître maçon au faubourg d'Azé. Pierre Corbineau, dont la fille avait fait profession au couvent en 1650 faisait encore en 1662, 179 toises de maçonnerie aux cheminées de l'infirmerie, aux lucarnes, « au rehaussement des garde-robes, au parpain des refants des confessionnaires et à la grille des chœurs haut et bas ». Jean et Michel Liziard, de la Bazouge-de-Chemené, plaçaient les boiseries. Noël Nau, marchand plombier à Angers, travaillait au dôme, s'engageant à faire « des chérubins, feuillages, fleurons ou rayons », comme le désireront les religieuses. Jean Belot, menuisier à Château-Gontier, posait pour 300 lt un lambris à l'église tout préparé pour la peinture. Enfin René Trouillard achetait à Durtal, le 10 décembre 1663, « six vingts pieds de long de pierre de rayrie propre pour faire les marches et l'appui d'une balustrade et des deux tables d'autel ». Henri Arnould vint consacrer l'église, le 28 novembre 1664, sous le vocable de la Trinité et l'autel situé en face du chœur des religieuses en l'honneur de saint Joseph. Simon Cailleau mit autour de l'autel en 1712 une balustrade en fer forgé et ouvré à fleurons, haute de 2 pieds 8 pouces et longue de 7 toises et 2 pieds. Le maître-autel actuel est l'œuvre de Louis Boquet, architecte et sculpteur à Angers, et de Paul Legué de la Rivière, architecte à Château-Gontier, qui en firent le marché le 9 septembre 1760. Le devant d'autel devait être en « marbre de Monroux de Laval (Argentré), varié dans le cadre de marbre blanc, et le Jéovah du milieu de pareil marbre blanc bien uny et poly, la plinte, la corniche et les deux consoles de marbre noir » ; les colonnes sont aussi en marbre de Monroux. Le tabernacle fut exécuté sur le modèle de celui de l'Hôtel-Dieu d'Angers. Le retable est vraiment remarquable par la façon heureuse dont il s'adapte au mur et à la voûte. La façade de cette église, qu'on pourra étudier pour apprécier le genre adopté en 1660 par notre Pierre Corbineau, est en pierre blanche. La porte, couronnée d'un fronton et d'une niche, est encadrée de pilastres plats dont les assises sont distinguées par une profonde moulure et qui supportent un entablement prenant toute la largeur de la façade sur une hauteur de plus d'un mètre. Au-dessus s'élève le pignon, ouvert au centre d'une grande fenêtre accostée de deux petits pilastres de même structure que les autres, et surmontée d'un fronton triangulaire. Intérieurement la fenêtre, garnie d'un vitrail représentant la Sainte-Trinité, est coupée vers le haut par la voûte en plâtre qu'on a faite pour remplacer le lambris. Aujourd'hui de grandes verrières représentent la sainte Vierge et saint Joseph, sainte Scholastique, saint Augustin, sainte Ursule et saint Charles Borromée ; deux grands tableaux figurent le martyr de saint Gervais et la mort de la Vierge. Le tableau du maître-autel est, dit-on, le travestissement d'une scène payenne, peinture de David, et qu'on a transformée en une Trinité dont l'aspect étrange fait croire à la légende.

Cette maison, où l'on se dévouait à la tâche ingrate de l'instruction des enfants de toutes les conditions, vit affluer les vocations ; les familles les plus distinguées du pays y fournirent leur contingent. Toutes les religieuses, sauf deux, refusèrent le serment schismatique à l'exemple de leur aumônier, Paul-Charles Leblanc, qui, déporté, mourut en Angleterre. Expulsées, dispersées quatre par quatre dans des maisons hospitalières, traduites de nouveau, en février 1794, devant la municipalité, elles refusèrent le serment et furent

emprisonnées avec les suspects et les religieuses hospitalières dans leur propre couvent. Un jour surtout, à l'arrivée de la commission révolutionnaire à Château-Gontier, elles crurent leur dernière heure arrivée et se préparèrent à la mort, assistées par un ancien vicaire de Loigné, Louis-Joseph Provost, qui put arriver jusqu'à elles.

Les religieuses survivantes ont racheté leur maison en 1807, l'église en 1814. Elles ont un pensionnat, une école gratuite et, depuis 1846, une salle d'asile pour la paroisse d'Azé.

L'église, d'abord chapelle vicariale de Saint-Jean au Concordat, est devenue paroissiale et a été desservie par : Jean *Lochery*, de Château-Gontier, vicaire insermenté de Saint-Thomas de la Flèche, 1803, † 1809. — *Hayer*, 1809, † 1826. — *Bataille*, 1826-1852. — *Fouilleul*, 1852-1872. — Pascal-Jean *Piednoir*, 1872, † 1889. — *Gérard*, 1889.

## Hôpitaux

### **Hôpitaux.**

*Saint-Julien*. — Dès que la ville commence à se constituer on voit apparaître une association de confrères desservant une aumônerie établie à proximité, mais au delà du pont, sur le territoire d'Azé. Vers 1119, les frères veulent se donner avec leur maison à l'abbé Vital et à ses moines. L'abbé ainsi désigné par son seul nom ne peut être que Vital de Mortain qui, après avoir habité et évangélisé le Craonnais, venait de fonder l'abbaye de Savigny. Il n'y a pas d'autre abbé Vital dans les monastères angevins à cette époque. Les religieux de Saint-Nicolas, patrons de la paroisse d'Azé, s'opposèrent à cette cession et obtinrent du pape Callixte, qui se trouvait à Angers, et plus tard (28 mai 1120) de l'évêque Renaud de Martigné, qui partait pour la Terre-Sainte, qu'elle se fit en leur faveur. Ils s'engageaient à envoyer à l'aumônerie douze religieux, huit prêtres et quatre laïques, qui chanteraient une messe quotidienne pour les confrères, vivants et défunts, qui leur administreraient les sacrements en cas de maladie, assisteraient à leur sépulture, et recueilleraient douze pauvres. Ces conventions furent confirmées, le 21 janvier 1121 (n. s.), dans l'église de Saint-Just, en présence d'Alard de Château-Gontier, qui fit don à l'aumônerie ainsi constituée du lieu de la Rouillère. Guérin du Bignon, seigneur du fief, avait aussi donné son consentement.

Mais ce projet d'un prieuré conventuel qui eût été en même temps un hospice n'aboutit point. Au commencement du XIII<sup>e</sup> s., les confrères, les bourgeois et le seigneur s'occupent d'une réorganisation de l'aumônerie. Elle est transférée à la tête du pont, sur la rive gauche, elle a une chapelle, et les confrères continuent de la desservir. Le pape Innocent III délègue l'évêque, le doyen et l'archidiacre du Mans pour trancher les difficultés qui peuvent surgir entre les religieux et les aumôniers. On convient qu'il n'y aura jamais qu'une cloche à la chapelle, que le chapelain ira prendre son investiture de l'abbé à Angers, que le cimetière ne pourra servir qu'aux confrères et aux pauvres hospitalisés, et qu'on n'admettra les paroissiens d'Azé, sains ou malades, que du consentement du curé. Dans la chapelle même, les religieux se réservaient des droits honorifiques et utiles. L'ancienne aumônerie, qu'on nomme encore, en 1410, « la vieille aumosnerie du faubourg du Geneteil », et, en 1509, « la maison où souloit anciennement estre la Maison-Dieu et aumosnerie de Chasteau-Gontier, » restait aux Bénédictins. Le seigneur Alard, « *volens miserie mederi pauperum* » donne l'indemnité du terrain, les profits de la foire de la Toussaint, droit d'usage dans la forêt de Flée, et le péage du pont pendant les vendanges. La Maison-Dieu eut dans la suite un fief qui s'étendait en Azé et sur quelques maisons de la ville, droit de pêche dans la rivière, des premières aux secondes vêpres de la Saint-Gilles (1<sup>er</sup> septembre). Un porc essoreillé d'une oreille qu'on appelait « le pourceau Saint-Jullian, auquel les manans et habitans doivent ce qu'il leur plaist pour le nourrir », vaguait librement dans les rues. Outre les pauvres

hospitalisés on hébergeait pour une nuit les pauvres passants. Au XV<sup>e</sup> s., comme dans d'autres villes, l'aumônerie eut tendance à devenir un bénéfice au profit de l'aumônier pourvu par le seigneur.

Pendant cette période, l'aumônerie est gouvernée par : M<sup>e</sup> *Simon*, avant 1272. — *Lucas*, « priour de la Meson-Dé », cité avec les confrères James Letaillandier, James Odierne et Mathurin Perdrier, prêtre, 1272. — Guillaume *Colas*, prêtre, « priour du priouré de l'aumosnerie », 1374. — « Très honorable homme, sage et discret Monseigneur Guillaume de *Cleder*, docteur ès lois, priour du priouré de l'aumônerie », 1382, 1393. — N. *Fourré*. — N. *André*. — Jean *Dornois*, « prestre, prieur, gouverneur et administrateur », 1402. — Michel *Fauvel*, prieur et administrateur, 1405, 1410. — Guillaume *Larconneur*, maître administrateur, 1423. — Guillaume *Fléaut*, 1428. — Jean *Labbé*, licencié ès lois, 1472. — Jean *Le Grand*, † 1489. — Frère Robert *Naturel*, protonotaire apostolique, 1489. — Pierre *Gohier*, 1449, 1452, gouverneur et administrateur. — Jean *Barrault*, 1453, 1457.

En 1507, Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, vint visiter sa baronnie de Château-Gontier, « et, voyant que l'hospital n'estoit pas gouverné selon que la grandeur de sa piété et de sa charité sans pareille eust pu désirer », elle s'engagea à remplacer le maître administrateur et les treize pauvres frères par treize religieuses et un chapelain ; ce dernier resta à la présentation du seigneur, et le nombre des religieuses fut réduit à six par décret de l'évêque d'Angers du 25 janvier 1508 (n. s.). Marguerite de Lorraine fit les frais de la construction de la chapelle et du couvent. Les religieuses, du tiers ordre de Saint-François, vinrent de Mortagne sous la conduite de sœur Isabeau Viseuse ; « les religieuses, mères et couvent de Saint-Julien, ayant l'administration de l'hospital et Maison-Dieu, » n'étaient pas cloîtrées pendant les dix premières années et elles soignaient aussi les malades en ville ; un « procureur ou gesteur » donnait ses soins à l'administration du temporel. Des difficultés entre les habitants et la communauté avaient décidé les sœurs, en 1566, à se retirer à Champigné, dans un couvent que leur avait donné le duc de Montpensier ; mais l'avocat du roi leur fit comprendre qu'elles ne pouvaient désertier ainsi, et neuf d'entre elles restèrent, sous la direction de la sœur Antoinette de la Grandière. Au mois de décembre 1591, le capitaine Cessart, qui commandait au nom des royaux, voulait « abasser » la maison. Les sœurs purent obtenir de M. de Rochepot et de M. Pichery d'être préservées ; mais quand les ligueurs furent à leur tour maîtres de la ville, M. de Boisdauphin jugea une démolition du couvent nécessaire ; il fut évacué pour toujours, le 3 mai 1593. Réinstallées au Buron, les Franciscaines continuèrent jusqu'en 1613 de nourrir les malades.

En 1619, les « Pères des pauvres » firent faire par Jacques Tardif et Jean Pigeon, maîtres maçons, un bâtiment propre pour loger les malades et ceux qui les servaient et une chapelle, le tout en place de l'ancienne église de Saint-Julien. Les frais atteignaient, en 1624, la somme de 3 623 lt. Les recettes s'élèvent successivement : à 1 347 lt pour 1613-1614 ; — 3 567 lt pour 1629-1630 ; — 3 379 lt pour 1632-1633 ; — 3 146 lt pour la seule année 1635. Un chirurgien percevait 25 lt en 1630 ; et le docteur en médecine 18 lt seulement pour trois ans. Les malades recevaient les soins de personnes dévouées, sans vœux de religion.

Dès l'année 1655, la ville désirait remettre l'hôpital aux mains des hospitalières de la Flèche ; mais Henri Arnauld refusa son autorisation jusqu'à ce que les sœurs eussent modifié leurs constitutions. Pendant ce temps, M. Drogo, prêtre breton, pensionnaire de l'hôpital auquel il avait donné son bien à viage, fit admettre, par contrat passé le 18 février 1673 devant Jean Gilles, les sœurs de la Miséricorde de Jésus, dont la maison-mère était à Dieppe et qui desservaient l'hôpital de Vitré. Les sœurs Jeanne Cerisier, Perrine Geffart et Olive Duchemin, vinrent de Vitré, conduites par la Mère Marie Baudouin, de Dieppe, qui resta supérieure. Le 10 février 1674, elles arrivèrent chez les Ursulines qui les logèrent pendant neuf jours, et le 19 le curé d'Azé, accompagné de tout le clergé de la ville et des administrateurs, les conduisit processionnellement à l'hôpital, dont elles prirent possession en priant à la chapelle, puis en allant de suite servir les malades. La première

pierre des bâtiments claustraux fut posée par l'évêque Arnauld, le 9 septembre 1679 ; celle du chœur, retrouvée en 1881, porte cette inscription : *J'ay [été] posée par honorable Marie Meignan, femme d'honorable homme René Dublineau, fondateurs de cetes épitaphe, 1687.*

Les religieuses préparaient les remèdes. Depuis une vingtaine d'années les médecins ne visitaient plus les malades. Trois vinrent de suite offrir gratuitement leurs services. Les trois chirurgiens recevaient 60 lt en commun et jouissaient de l'exemption de la taille, privilège que les docteurs réclamèrent en 1766. Un bienfaiteur donne, en 1716, 460 lt pour l'ensevelissement des pauvres ; le collège cède, en 1775, le terrain d'un nouveau cimetière ; les recettes s'élèvent à 10 392 lt pour 1680-1681 ; à 8 413 lt pour les deux années suivantes. Le privilège de vendre la viande en carême, consenti par le seigneur en 1718, à condition que le bœuf-villé soit présenté au château et qu'on lui en offre la langue, s'affirme 300 lt. La moyenne des décès est de 53 en 1740-1750, de 73 en 1770-1780.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> s. (1786), un rapport officiel envoyé à l'intendant rend ainsi compte de la situation de l'hôpital : « Une salle d'hommes de trente lits, une autre semblable au-dessus pour les femmes ; quarante religieuses cloîtrées qui servent gratuitement, et entretiennent à leurs frais une dépensière et une pharmacienne, et servent jour et nuit. Les pauvres font quatre repas : 6 heures, 10 heures 1/2, 2 heures et 5 heures. Deux religieuses font plusieurs visites dans la journée pour donner les remèdes. Les plus malades ne vivent que de bouillon ; aux autres on donne soupe, viande et œufs, cidre et vin. On se sert d'eau de la rivière qu'on puise dans un puits. Il y a cinq domestiques, dont quatre couchent dans les salles. Il règne la plus grande propreté et on a soin de renouveler l'air plusieurs fois le jour. Les médecins et chirurgiens, par semestre, visitent l'hôpital chaque jour, reçoivent et renvoient les malades. Les maladies incurables ou contagieuses ne sont pas admises. »

Quant à la communauté, elle progressa continuellement. Elle compte 20 membres en 1679, 28 en 1692, 35 en 1695, 45 en 1726, 36 professes en 1762, 42 en 1780, 47 et 7 converses en 1789, au moment où on leur défend de recevoir des novices. Malgré leur refus de serment, la municipalité les laissa à leurs fonctions jusqu'au 16 février, jour où elle proposa de les remplacer par des « femmes patriotes », et, le 19, les fit comparaître devant elle. En se rendant à la maison commune, « elles disaient aux citoyens : Ne craignez pas, nous allons au calvaire, mais nous refuserons le serment. Ce qui, ajoute le greffier municipal, pouvait exciter une sédition ». Les malades même avaient quitté les salles avant l'arrivée des femmes patriotes ; ce fut un autre grief contre les sœurs. Elles furent emprisonnées aux Ursulines, cent vingt ans jour pour jour après le 19 février 1674, où les administrateurs étaient venus les y chercher processionnellement. Elles vécurent là un an, dans l'attente résignée d'une mort qu'on se donnait le cruel plaisir de leur faire entrevoir à tout propos. Marie Lhuillier fut la seule victime. Le 19 et le 21 novembre 1800, les administrateurs et la municipalité reconnaissant que le traitement des employés salariés absorbe le plus clair des revenus, proposèrent aux sœurs survivantes, qui n'avaient cessé de rendre service aux malades pauvres, de reprendre leurs fonctions, ce qu'elles acceptèrent avec empressement. Leur réintégration eut lieu le 24 juin 1801. En 1805, le costume religieux leur fut rendu. Un décret impérial approuva leurs statuts en 1810. La communauté se divisa, en 1833, pour desservir l'hôpital général de Saint-Joseph. La chapelle, le couvent, l'hôpital ont été reconstruits en 1879-1882 suivant un plan d'ensemble de M. Beignet.

La *léproserie* formait, au XIII<sup>e</sup> s., un bénéfice ecclésiastique à la présentation alternative de l'évêque et de l'abbé de Saint-Aubin, suivant un accord intervenu, en 1269, entre Nicolas Gesland, évêque, et l'abbé Guillaume. Étienne Du Mans, archiprêtre d'Angers, légua aux chapelains, en 1286, une rente de 100 sols à l'intention de Guillaume Chaperon, official, pour l'anniversaire de la reine Blanche. Le maître « des ladres » jouissait encore,

en 1452, de la coutume de la foire de l'Ascension qui lui avait été attribuée dès la fondation.

L'hôpital général de *Saint-Joseph*, qui vint compléter au XVII<sup>e</sup> s. les œuvres de bienfaisance, fut d'abord un orphelinat. M<sup>lle</sup> Renée Le Cercler réunit, le 12 juin 1662, dans une maison du Martray, quinze enfants : trois « au nom de la sainte Trinité en terre, Jésus, Marie, Joseph », et douze au nom des douze apôtres. Le revenu de quatre maisons du faubourg Tréhu et du lieu de la Vallerie constitua les premières ressources de l'établissement, approuvé successivement, en 1663, par l'évêque, par les échevins et par le seigneur. La chapelle fut bénite le 2 janvier 1671. Les D<sup>lles</sup> Françoise et Laurence Doublard, à qui la fondatrice, trop âgée, remit ses droits, transférèrent l'orphelinat au faubourg Tréhu le 28 septembre 1676, obtinrent des lettres patentes du mois d'avril 1680, enregistrées le 23 avril 1681, et se transportèrent enfin, au mois de juin 1698, dans la maison et la closerie d'Olivet acquises par la ville. M<sup>lle</sup> Marie-Anne Douard de Fleurance, fille de Mathieu D., avocat, eut le titre de « première supérieure des filles qui seroient reçues par les administrateurs pour le gouvernement des pauvres ». L'hospice comprit une annexe pour les femmes de mauvaise vie. Le bureau des administrateurs se réunissait les premiers mercredis du mois. Un règlement entre la municipalité et la directrice intervint en 1723. La même année, le 25 août, la chapelle construite aux frais de Guy Buffebran, marchand, fut bénite par l'évêque. Les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve furent appelées à l'hospice en 1727, du vivant de M<sup>lle</sup> Douard, qui mourut âgée de soixante-quatorze ans, le 17 avril 1745. Le retrait des deniers d'octroi força un peu auparavant les administrateurs à renvoyer un grand nombre de pauvres. Le temporel de la chapelle de la Pelletrie fut affecté, en 1778, à l'hospice, qui logeait soixante enfants, occupés à tisser la toile et l'étamine, à brocher, filer et coudre, quelques folles et de vieilles femmes ou des filles débauchées.

Pendant la Révolution, le chapelain, Fidèle-René-François Bouchet, fut déporté en Espagne ; il rentra en 1800, reprit ses fonctions et mourut curé de Nyoiseau, en 1844. Les religieuses purent continuer leurs fonctions en quittant leur costume. Des dames de charité les remplacèrent en 1806, et cédèrent elles-mêmes la maison, en 1820, aux sœurs d'Évron. Le 8 juin 1833, la sœur Madeleine Poiivière, supérieure de l'hôpital de Saint-Julien, et cinq sœurs du même établissement vinrent prendre la direction de l'hôpital général, qui comprend en outre, aujourd'hui, une maternité, une crèche et une salle d'asile. La chapelle a été reconstruite en style du XIV<sup>e</sup> s.

Deux *charités* s'occupaient de l'instruction des enfants pauvres et de la visite des malades. M<sup>lle</sup> Garnier légua, le 5 mars 1792, 10 000 lt pour la fondation d'une *Providence*.

Depuis la Révolution, M. Gasnier, curé de Saint-Jean, a créé, rue des Juifs, un *orphelinat* pour les jeunes filles, sous la direction des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et un établissement de sœurs de l'Espérance, dites *Garde-malades*. Celles-ci, vers 1880, ont élevé un juniorat sur l'emplacement de l'ancien collège.

Une société de *secours mutuels* a été autorisée par arrêté préfectoral, le 27 décembre 1853.

Dotation d'une *Rosière* par acte testamentaire de M. Paul-Romain Quinefaut, le 8 septembre 1875, pour soixante ans.

Arch. de l'hôpital et de la communauté. — Cart. du Geneteil. — *Revue d'Anjou*, 1853, p. 288. — Bibl. d'Angers, mss. 956. — *Mémorial de la Mayenne*, t. IV, p. 375. — Bibl. nat., fds. fr. 18 945, f. 443. — Arch. nat., P. 337/2. — Bibl. de Laval, fds. Couanier, Pichot, *Sentences*, t. II, p. 285.

Cimetières

**Cimetières.**

Chaque paroisse avait son petit cimetière environnant l'église. En 1494, Michel Dean demande à être inhumé dans le petit cimetière du Grand-Saint-Jean, et ordonne qu'il soit élevé, à ses frais, près de la croix, une chaire à prêcher, semblable à celle qui était devant Saint-Maurice d'Angers. Il fut supprimé en 1790. — Le cimetière du Petit-Saint-Jean, béni le 24 septembre 1617, par l'évêque d'Angers, fut interdit au siècle suivant pour cause d'insalubrité (Arch. de la M., B. 2 857). Celui de Saint-Remi fut également prohibé, le 22 août 1723, parce que les tombes empêchaient la circulation autour de l'église. Un autre cimetière, sur les fossés, avait été béni en 1670 et agrandi en 1740 par l'adjonction d'un jardin appartenant à la fabrique. L'allée de procession entre l'église et le presbytère fut bénite, le 23 mars 1739, pour servir de lieu de sépulture aux enfants. — Le cimetière primitif de l'hôpital Saint-Julien fut transféré, le 28 septembre 1775, sur le chemin de Gennes, dans un terrain cédé par le collège. — L'hospice Saint-Joseph avait aussi son cimetière, qui fut béni le 25 août 1723. — Le grand cimetière, dit aussi du Martray, situé sur l'emplacement de l'ancien ermitage de Saint-Ceneré, était commun à toute la ville « de tems immémorial », dit le curé de Saint-Jean en 1655. Boisdauphin fit raser, 1593, l'église du Martray, qui avait pour chapelain, en 1565, Jean Moreau. On y éleva dans la suite plusieurs chapelles dont il restait encore quelques ruines en 1830. La principale, environnée d'un petit jardin, dépendait du prieuré et fut restaurée, en 1634, par Jean Boulay, de Bazouges. On y faisait quelquefois des mariages. Elle fut vendue nationalement malgré les protestations des habitants. A quelques pas coule la fontaine de Saint-Célerin dont l'eau est réputée efficace pour les maladies d'yeux. Le cimetière actuel ouvert, en 1825, sur le territoire de Bazouges, et notablement agrandi en 1890, puis annexé à la ville en 1891, sert aux deux paroisses de Saint-Jean et de Saint-Remi. Celle de la Trinité a, sur le bord de la ligne du chemin de fer, un cimetière qui lui est commun avec l'hôpital Saint-Julien.

## Enseignement

### **Enseignement.**

*Collège.* — Le droit qu'avaient d'ancienneté les chanoines de nommer les maîtres du collège leur fut renouvelé en 1413. On distinguait dès lors la « grande escolle », régie par un principal avec plusieurs régents, dont l'enseignement comprenait la grammaire, le grec et le latin ; et la « petite escolle », où l'on apprenait aux petits enfants l'A B C et les heures seulement. La dernière était à la nomination du sacristain de Saint-Just et le titulaire se nommait le petit régent. Le chapitre eut souvent à maintenir son monopole contre des maîtres libres qui prétendaient ouvrir école, ne fût-ce que pour les premiers éléments ou même pour les petites filles. Les maîtres écrivains, qui allaient à domicile donner des leçons de lecture, d'écriture et d'arithmétique, n'étaient pas soumis à la juridiction du chapitre. Le corps de ville ne tarda pas à élever des prétentions sur la direction du collège. Ce fut matière d'un long procès, au cours duquel, vers 1550, Nicolas Bachelot, chanoine, légua sa fortune à l'école à la condition que les régents choisis par les habitants seraient présentés par trois délégués au chapitre qui les examinerait et recevrait leur serment. La première présentation par les habitants se fit le 8 mai 1580. Cinq ans plus tard, le chapitre leur abandonnait la maison du collège située à l'angle de la ruelle allant de la Grand'rue à la rue du Temple (emplacement occupé par les sœurs de l'Espérance). Mais les ressources étaient insuffisantes, et pendant un siècle on vit maintes fois le principal quitter le poste avec tout son personnel, ou accepter une situation mieux rémunérée.

Une fête annuelle avait lieu le jeudi après la mi-carême, où les écoliers faisaient « monstre par la ville pour conduire le *victorien* », sans doute l'élève qui s'était distingué par ses succès (acte de 1537).

L'hôtel de ville songea à transférer le collège au prieuré de Saint-Jean et à en confier la direction aux religieux. L'intendant de Tours donna son approbation le 16 avril 1687, et le procureur-syndic écrivit au général de

l'ordre : « Notre collège est composé de trois régents ; son revenu consiste dans une rente annuelle de 250  $\text{lt}$  bien payées, le produit du pâturage des prairies de Saint-Fiacre, estimé rapporter chaque année 200  $\text{lt}$ , enfin les rétributions scolaires, soit 6  $\text{lt}$  par chacun des écoliers. Nous ne doutons pas que ce collège, une fois bien établi, ne compte jusqu'à trois cents élèves. » Ce projet n'aboutit pas. On s'adressa alors à M. Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, qui indiqua comme un maître capable l'abbé Gilles Marais, encore sous-diacre, 1692. Au bout de trois ans la situation ne lui parut pas tenable, il alla exercer son zèle à Saint-Laurent-des-Mortiers. L'expérience ne réussit pas mieux avec René Pelley, principal du collège de Craon. Une démarche tentée auprès du P. Calenno, prieur des Dominicains de Craon, pour le prier de fonder à Château-Gontier une maison de son ordre qui prendrait la direction du collège, n'eut pas plus de succès.

A bout d'expédients, l'hôtel de ville se décida à solliciter l'annexion du prieuré du Geneteil (*V. supra*) à leur établissement en détresse. Henri de la Brunetière, alors prieur, consentit à se désister moyennant une rente viagère de 450  $\text{lt}$ . L'évêque, Michel Poncet, donna le 19 septembre 1708, un décret d'union qui fut confirmé par lettres patentes du 8 février, enregistrées le 10 mai 1710. On laissa à R. Pelley la jouissance de l'ancien immeuble jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un bénéfice. Ses deux successeurs, MM. Perdreau et Brossier, trouvèrent encore le budget insuffisant ; en 1710, vu la cherté exceptionnelle des vivres, la rétribution scolaire, fut portée à 20  $\text{lt}$ . A la fin de l'année scolaire on en revint à solliciter M. Gilles Marais de reprendre en main la direction d'un établissement que, seul, il pouvait sauver de la ruine. Le 14 juillet 1710, par acte devant François Meignan, il engagea sa parole et promit « d'avoir un nombre suffisant de régents pour enseigner au collège depuis les petites écoles jusqu'à la rhétorique et même la philosophie, s'il trouvoit des fonds suffisants pour gager les régents qui l'enseigneroient ». Il abandonna tous ses biens meubles et immeubles à charge de quelques services religieux.

Le collège eut, dès la rentrée de novembre 1710. pour recrues le contingent d'une école prospère que M. Marais avait établie à Saint-Laurent. Il fallut régler assez difficultueusement avec le curé d'Azé la question des droits qu'il prétendait sur l'église du Geneteil (1712, 1731), mais l'établissement n'en prospéra pas moins. Les vieux bâtiments furent appropriés à leur destination nouvelle, le pavillon de l'horloge s'éleva ensuite ; une salle des fêtes fut inaugurée en 1723 ; et l'on voyait, dominant tous ces édifices, la statue de l'Enfant Jésus avec l'inscription : *Jesus autem crescebat ætate et sapientia*. Un décret du 16 juillet 1731 ajouta au traitement des huit régents les revenus du prieuré de Saint-Julien-des-Ardents, en Châtelais.

Trois mois avant sa mort, le 26 août 1733, Gilles Marais avait fait accepter pour successeurs ses neveux : Jean Marais d'abord, professeur de philosophie depuis 1728, puis Pierre et Gilles Marais. Mais, le 11 janvier 1734, la municipalité, qui avait pris ces engagements, les rétracta à l'instigation de Jacob Guitau, lieutenant général, exigeant que le principal abandonnât à la ville la propriété de tous les biens qu'il laisserait à sa mort. On crut saisir des vues intéressées dans l'intervention du lieutenant général quand, après le court passage au collège d'un sieur Hamard, professeur au séminaire d'Orléans, on connut la nomination de Pierre Guitau, son fils, à une fonction qu'il était absolument incapable de remplir. Un parti puissant parmi les officiers de ville, Michel Foussier en tête, protesta. Il parut des pamphlets anonymes contre Jacob Guitau, qui accusa Michel Foussier, Pierre Marais et le professeur de philosophie, Mathurin Bazin, d'être les auteurs d'un libelle imprimé clandestinement sous ce titre : *Apologie des habitants de Château-Gontier et de leurs écrits contre l'auteur des troubles et divisions présentes*. La victoire resta aux protestataires. Jean Marais rentra au collège, le 28 juin 1734, aux conditions anciennes, et un accord en dix articles régla, en janvier 1738, toutes les questions en suspens. Deux ans après, le principal allait remplacer à Saint-Laurent-des-Mortiers Jacques Marais, son oncle, et laissait pour lui succéder au collège, Pierre Marais, son frère. Celui-ci rédigea, de concert avec le corps de ville, un règlement du collège et dressa un inventaire du mobilier qui s'élevait à 9 368  $\text{lt}$  Il mourut, le 13

décembre 1752, à la suite de nouvelles contestations avec le curé d'Azé. Son oraison funèbre fut prononcée dans l'église du Geneteil par Christophe Guyard, professeur de philosophie. — Gilles Marais remplaça son frère ; il vit de son temps l'administration temporelle du collège confiée à une commission de prêtres et de laïques, mais sut par lui-même maintenir l'établissement agrandi dans les meilleures conditions de prospérité morale et matérielle. Il mourut le 4 mai 1778.

M. Basile Horeau, neveu et successeur des MM. Marais, a fait plus qu'eux encore dans des circonstances difficiles pour le renom et la prospérité du collège. Le bâtiment neuf qu'il acheva permit de recevoir à l'internat une partie des pensionnaires qui logeaient en ville. Au moment où éclata la Révolution, le collège comptait quatre cents élèves dont plus de la moitié étaient pensionnaires ; « on y venait même des Illes » ; douze professeurs faisaient toutes les classes (Enquête de l'an IX). Le principal et les régents « ne firent aucune offre de serment » ; tous furent déportés ou restèrent cachés dans le pays. Le personnel nommé par la Révolution ne sut pas faire honneur à l'établissement. Château, curé intrus de Saint-Denis-d'Anjou, installé le 8 octobre 1792, quitta son poste devant la répugnance qu'il inspirait après quelques mois. Rabard, nommé le 24 avril 1793 et assisté des citoyens Huchedé, Garot, Cordier, Épiard, qu'on lui avait expédiés de Laval, et du citoyen Homo, maire de Château-Gontier et maître écrivain, voulut s'installer aux Ursulines, mais, au mois de septembre, il s'enrôla dans le bataillon des volontaires de la Mayenne et se fit tuer dans une rencontre avec les Vendéens, le 19 octobre. Dès lors le mobilier fut vendu, le collège devint écurie, dépôt pour les équipages de l'armée et enfin prison.

Seul, M. Horeau, avec les ressources de son esprit pratique, pouvait relever ces ruines. Il en accepta la mission le 2 juillet 1803. La rentrée se fit au mois d'octobre et, deux ans après, la maison comptait cent vingt-un élèves instruits par neuf professeurs ; ils étaient trois cents en 1810, et deux bâtiments nouveaux s'élevèrent rapidement pour loger cette nombreuse famille. On avait dû accepter, quoique avec répugnance et appréhension, l'affiliation à l'Université. Ce fut l'origine d'une série de tracasseries : licenciement des classes de rhétorique et de philosophie, port obligatoire de l'uniforme militaire, etc. Le nombre des élèves tomba à cent quatre-vingt-dix-huit ; il se releva à deux cent quatre-vingt-douze sous la Restauration. L'établissement devint collège mixte de plein exercice, avec faculté de recevoir des externes, et exemption de la rétribution universitaire pour les élèves ecclésiastiques, en 1825. Quand vinrent les ordonnances de 1828, les professeurs déclarèrent « n'avoir pas l'honneur d'appartenir à une congrégation religieuse ». M. Horeau mourut le 29 janvier 1830.

Sous M. Michel Devaux, la part qu'une division des grands prit au mouvement insurrectionnel de 1832 attira les rigueurs du gouvernement, qui imposa quatre professeurs laïques. La prospérité du collège s'en ressentit. M. le maire Martinet, qui n'était pas étranger à cette mesure, reconnaît, en 1849, que depuis cette époque le personnel était tombé d'année en année et que le budget ne pouvait plus s'équilibrer. On s'adressa à l'évêque du Mans qui mit le collège, désormais libre d'attaches universitaires, sous la direction de M. Charles Descars. L'ère de prospérité reprit, continua avec M. Barbé (1866), pour sombrer, en 1881, dans une lamentable histoire de cour d'assises. L'installation du collège laïque a coûté 100 000 fr. à la ville ; il comprend aujourd'hui l'enseignement classique, l'enseignement spécial, et une classe primaire annexe.

Le collège libre de Saint-Michel dirigé par les Pères de la congrégation de Saint-Edme de Pontigny a été inauguré en 1892. Il comporte les classes de grammaire et l'enseignement secondaire spécial. Une chapelle a été construite en 1897.

*Petites écoles.* — En dépit du monopole des chanoines, il exista toujours des écoles élémentaires. Une dizaine de maîtres libres sont mentionnés à diverses époques dans les registres paroissiaux. Mais la principale ressource

sous le rapport de l'instruction populaire fut fournie par le collège, où M. Marais avait créé, depuis 1710, une école de charité. Le curé de Saint-Remy avait établi dans sa paroisse deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, mais ne pouvant plus soutenir la première, il s'associa à la pétition faite à l'intendant, en 1728, pour faire favoriser l'établissement de M. Marais. L'hôpital général s'occupait de l'instruction des orphelins. — En 1733, les Ursulines établies depuis cent ans déclarèrent qu'elles étaient quarante religieuses consacrant tout leur temps « à montrer et enseigner les filles de Château-Gontier gratuitement ». Une autre maison, administrée par des sœurs, et dont les statuts avaient été donnés par l'évêque d'Angers, jouissait d'un revenu de 3 333 lt.

Le 26 mai 1792, la municipalité avoue qu'elle ne possède plus « d'écoles primaires, faute de sujets capables qui se soient présentés ». Au mois d'avril 1794 seulement, elle nomma une commission pour le choix des maîtres et maîtresses, « si propres à propager l'esprit républicain ». Trois instituteurs sont nommés, dont deux ne pouvaient enseigner que la lecture. Les citoyennes Mariage et Leroyer ouvrirent aussi leurs classes au presbytère de Saint-Jean ; une autre maîtresse fut nommée pour les faubourgs. Ce furent des essais infructueux ou passagers. Le 25 février 1798, le commissaire du directoire écrit : « Les écoles primaires sont supprimées chez nous par le jury même, sous prétexte de la faiblesse des instituteurs. Un seul resta qui, voyant qu'on lui enlevait la maison qui lui avait été accordée, cessa son école publique et en établit une particulière. Depuis la suspension des écoles primaires, plusieurs femmes, dont la plupart sont connues par leurs principes antirépublicains, ont ouvert des écoles particulières où l'enseignement est absolument le même qu'avant la Révolution... La génération naissante va être plongée dans l'ignorance et la superstition ».

Guays des Touches, *Notes hist. sur le collège de Chât.-Gontier*, parues dans la *Semaine du Fidèle* du Mans, 1872, avec une seconde partie mss. — Reg. cap. de Saint-Just. — Arch. de la M., titres du collège de Chât.-Gont. : sept liasses en avaient été remises à l'hôtel de ville de Chât.-Gont. en 1713 par M. Marais. — Arch. mun. de Chât.-Gont., Reg. des délibérations. — Arch. de la S., B. 591.

#### *Établissements modernes d'instruction et de bienfaisance.*

Établissement des Frères des écoles chrétiennes, rue d'Ampoigné, fondé, 1840, par M<sup>me</sup> de Rasily. Elle a une succursale dans le faubourg d'Azé où soixante-quinze à quatre-vingts enfants reçoivent, en deux classes, l'instruction primaire.

Écoles communales, installées au commencement du siècle dans les bâtiments de l'ancien collège, transférées, 1838, au bas de la rue Cotellière, et ensuite rue de la Poste dans l'ancien hôtel Ernault des Moulins.

École communale de filles, fondée en 1838, laïcisée en 1885.

Pensionnat des Ursulines.

Sœurs de la communauté d'Évron à S<sup>t</sup>-Remy.

École et orphelinat tenus par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, rue des Juifs, dans l'ancien hôtel Foucault des Bigottières, fondés en 1853 par M<sup>me</sup> Alexina Roland, sœur de Saint-Vincent-de-Paul. Neuf sœurs dirigent cet établissement qui comprend cinquante orphelins et cent quarante élèves.

Salles d'asile, annexées à l'hôpital Saint-Joseph et au couvent des Ursulines le 2 février 1846. — Crèche, fondée en 1850, et annexée à l'hôpital Saint-Joseph.

## ***Institutions administratives et judiciaires.***

*Hôtel de Ville.* — L'organisation municipale qu'on voit fonctionner dès le commencement du XVII<sup>e</sup> s., mais qui datait d'une époque antérieure, comprenait un conseil de ville composé des officiers de magistrature et de quelques bourgeois, auprès desquels un procureur syndic, élu tous les deux ans, remplissait les fonctions du pouvoir exécutif, proposait les objets en délibération et prenait les intérêts de la communauté. En assemblée du 18 juin 1655, on décida que les affaires de la ville seraient gouvernées par le lieutenant général, le procureur du roi au siège présidial, un procureur syndic et quatre échevins. Déjà, en 1632, le lieutenant général avait voulu prendre le titre de maire perpétuel, mais Claude Arnoul, syndic, protesta qu'il avait seul le droit de conduire les affaires particulières de la communauté et que jamais le lieutenant ne s'était qualifié maire. De fait, il tenait le premier rang. C'est lui qui, le 31 août 1636, reçoit la missive du gouverneur d'Anjou, adressée aux « maires, eschevins et manans », et le mandant vers lui pour recevoir les ordres du roi. Un peu plus tard, 1664, 1676, les procureurs syndics prennent à leur tour le titre de maire, titre qui n'était autorisé encore par aucune lettre patente.

Après l'édit du mois d'août 1692 portant création de maires perpétuels, M. Galichon de Courchamp, lieutenant général, et comme tel « faisant cy-devant les fonctions de chef de la maison de ville », déclara se désister (11 novembre). Le premier échevin refusa de publier la convocation de la communauté pour procéder à l'élection d'un maire ; il en fut repris par le procureur du roi qui, à une séance suivante, réclama la préséance sur les échevins. Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière, présenta, le 5 octobre 1693, ses lettres de nomination par le roi du 23 mai précédent, et resta en fonctions jusqu'au mois de mai 1705, avec Jean Trochon (1697) et Léridon (1699) pour vice-maires. Son successeur, Jacob Guitau, lieutenant général, résigna, le 1<sup>er</sup> mars 1710, à Mathieu Gouesse, avocat, sieur du Bignon, qui, voulant tenir les assemblées chez lui alors que la ville possédait un hôtel spécial, s'attira une juste opposition de la part des échevins.

Les ordonnances royales concernant les charges municipales se succédaient et se réformaient coup sur coup. Profitant de l'une d'elles, les habitants veulent avoir un maire électif et choisissent, le 12 décembre 1717, Charles Galichon de Courchamp, mais le lieutenant Guitau ne veut lui donner au procès-verbal que le titre de procureur syndic. Protestation de l'écu et des échevins, disant que « les maires électifs doivent avoir les mêmes qualités et fonctions que ceux qui ont été supprimés ; qu'il ne doit point y avoir de maires dans le royaume s'il n'y en a dans une ville présidiale, et que la qualité de procureur syndic n'est que pour les bourgs et paroisses du plat pays ». Le titre de maire, éliminé des registres de l'hôtel de ville, se trouve dans tous les autres actes officiels.

A l'élection du 20 avril 1720, nouveaux tiraillements : le lieutenant Guitau s'oppose à ce qu'elle se fasse « au nom de procureur syndic ou de maire », les autres officiers réservent la question. Les élus, maire et échevins, refusent le mandat offert dans ces conditions. C'est, dit le lieutenant, une cabale de gens qui veulent soulever le peuple contre les magistrats. Riposte du procureur du roi qui, remettant le « deport » du premier élu au jugement du parlement, propose de nommer maire, et non syndic, M. Syette, conseiller au présidial. « Le contraire, ajoute-t-il, ne serait pas convenable pour une ville présidiale et, d'ailleurs, le mairat a toujours été attribué à M. Galichon ». Dénégation du lieutenant qui ne veut voir dans l'intervention du procureur qu'une querelle intéressée de famille. Le sieur Guilbault intervenant maintient qu'en tous cas M. Guitau ne peut présider qu'il n'ait rendu ses comptes comme maire. Syette fut élu procureur syndic, et prorogé le 22 avril 1722 « dans l'exercice du mairat ». Depuis, le titre de maire ne fut plus contesté aux élus. Les assemblées de ville se tenaient d'abord au palais royal, situé sur l'emplacement du minage actuel, et qui fut détruit en 1727. Pendant la construction du nouvel hôtel, les réunions eurent lieu au château de Giziers.

*Procureurs syndics* : René *Héliand*. — Jean *Demond*, 1616. — Pierre *Trochon*, 1618. — Jacques *Chailland*, avocat, 1620. — René *Trochon*, sieur de Beaumont, marchand, 1622. — *Dineau-Duverger*, 1624. — René *Vallin*, sieur du Grolay, 1626. — Claude *Arnoul*, 1630. — René *Léridon*, 1632. — Jacques *Pelot*, 1634. — François *Allaire*, 1635. — François *Delarouvraie*, 1637. — *Juffé* de la Mare. — *Meslier de la Rue*, 1613. — *Héliand*, 1644. — *Amys*, 1646. — Michel *Trochon de la Place*, 1647. — *Allaire du Plessis*, 1649.

*Maires* : Le lieutenant-général, 1632. — Louis *Hardy de la Troussière*, syndic prenant le titre de maire, 1664. — Mathurin *Douard*, comme le précédent, 1676. — *Galichon de Courchamp*, lieutenant général, se désiste de son titre de chef de la maison de ville, 11 novembre 1692. — Pierre *Maumousseau*, sieur de la Grandinière, maire perpétuel, comme les suivants, 23 mai 1693. — Jacob *Guitau*, 1707, 1710. — Mathieu *Gouesse*, 1<sup>er</sup> mars 1710. — Charles *Galichon de Courchamp*, maire électif, ainsi que les suivants, 12 décembre 1717, 20 avril 1720. — *Trochon*, 1720. — *Syette*, 1720. — Martin *Maumousseau*, 10 septembre 1724, † la même année sans installation. — *Dublineau*, 3 décembre 1724, continué en 1727. — *Lemasson*, 4 septembre 1729, 30 septembre 1735. — P.-R. *Enjubault*, 30 mai 1747, ancien maire, 1763. — Edme-René-François *Duval*, 1764, 1769. — Pierre *Syette*, 1769, 1771. — Élie-Laurent *Lemotheux*, 1771, 1779. — *Le Cercler*, 6 février 1779, 28 juin 1781. — François *Letessier-Douaillon*, nommé par le roi dès le 18 juin 1780, 16 avril 1789. — *Cadock-Duplessis*, 19 juillet 1789-6 septembre 1789. — Jean-Joseph *Trochon de Beaumont*, 6 septembre 1789, démissionnaire le 30 octobre 1790. — Yves *Destriché*, élu le 14 novembre 1790, réélu le 13 novembre 1791, suspendu le 25 du même mois, réintégré avant le 9 janvier 1792. — *Homo*, maître d'écriture, 2 décembre 1792, 19 avril 1794. — Jean-Bernard *Levayer*, 1794, 1798. — *Homo*, 19 germinal an IV, 13 germinal an V. — *Reveil*, 13 germinal an V, 2 thermidor an VI. — Jean-Baptiste *Davière*, 8 floréal-10 thermidor an VI. — *Segretain*, 13 thermidor an VI-4 floréal an VIII. — Joseph *Bonneau-Touchebaron*, 25 avril 1800-2 novembre 1802. — Pierre *Mahier*, 1802-12 février 1808. — Étienne *Dean* (le chevalier), 1808-20 mars 1815. — *Bonneau-Touchebaron*, 29 mai-13 juillet 1815. — *Déan*, juillet-18 décembre 1815. — *Du Bois-Jourdan*, 12 avril 1816-31 décembre 1820. — *Séguin*, 11 décembre 1822-20 juillet 1830. — *Martinet*, 12 août 1830-10 mars 1848. — *Delaplace*, 4 septembre-31 décembre 1848. — Du 1<sup>er</sup> janvier 1849 au 17 septembre 1852, les fonctions de maire sont exercées à tour de rôle par les conseillers municipaux. — *Quinefault*, 17 septembre 1852-14 juillet 1860. — *Fournier*, 14 juillet 1860, † 4 juillet 1886. — *Fouassier*, 1886.

Arch. mun. de Ch.-G., reg. des délibérations et État civil. — Arch. de l'hôpital. — Arch. nat., G/7. 521. — Arch. de la M., B. 2 624 ; E. 752.

*Administration révolutionnaire*. — Le district de Château-Gontier dans la nouvelle organisation de la France créée par les décrets des 14 et 22 décembre 1789 et 23 février 1790, se composait de neuf cantons : Château-Gontier, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Chemazé, Daon, Fromentières, Grez-en-Bouère, Laigné, Quelaines et Saint-Denis d'Anjou.

La section administrative était formée : d'un conseil du district comprenant douze membres, et d'un directoire exécutif composé de quatre administrateurs, d'un procureur-syndic et d'un secrétaire pris dans le sein du conseil et élus par lui. Les membres du directoire élus le 13 juillet 1790, furent : Jean-Bernard Bonneau-Touchebaron, président du conseil, Joseph Bonneau, notaire, Jean Jousse, négociant, Anselme-Desmottes, bourgeois, Pierre Boisgontier, Laurent Meignan, feudiste, procureur-syndic, Pierre Mahier, notaire, secrétaire.

La section judiciaire comprenait :

Le tribunal du district, installé le 20 novembre 1790, et comptant cinq juges : Pierre Le Motheux, président, Pierre Chaudet, Martin-Henri-Marie Maumousseau, Mathurin-René Thoré, François-Madeleine Loré ; ayant

comme suppléants : François Bescher, Pierre Mannoir, François Arthuys fils, et René Piel ; Claude Foussier, commissaire du roi, Noël, accusateur public, Pierre Martin, greffier ;

Une *justice de paix* et de police correctionnelle, avec des assesseurs. François Goussé, juge ;

Un *bureau de conciliation*, composé de six membres en l'an III.

Ces diverses administrations subirent au cours de la Révolution de fréquentes modifications dans leur personnel et dans leur composition. Par la loi du 4 décembre 1793, la Convention ne laissa subsister que les directoires, dont chaque membre était président à tour de rôle. Les procureurs-syndics furent remplacés par des agents nationaux nommés et révoqués par la Convention. Les directoires eux-mêmes n'eurent plus qu'une attribution purement administrative, la direction politique et le pouvoir effectif étaient exercés par les comités révolutionnaires et les représentants du peuple en mission. Cette loi fut abrogée par celle du 28 germinal an III (17 avril 1795) qui rétablit la législation antérieure. La constitution de l'an III supprima les districts et par là même les tribunaux du district. Ce régime dura jusqu'à la constitution de l'an VIII qui fit de Château-Gontier le chef-lieu d'arrondissement avec tribunal de première instance et, pour le canton, une justice de paix.

*Juridictions civiles.* — La justice seigneuriale s'exerçait à l'origine par un sénéchal, qui fut dans la suite assisté d'un procureur, d'un greffier et d'autres officiers subalternes. Voici le nom de quelques sénéchaux : *Gaufridus*, 1190, témoin, en 1206, d'une charte de Renaud et d'Alard de Château-Gontier en faveur du Geneteil. — Maurice de Clisson, mari de Marguerite de Ramefort, 1266, mort avant 1286. — Guillaume Durand, 1471. — Mathurin de Pincé, maire d'Angers, 1494, 1497. — Jacques Bonvoisin, mari de Renée Fergeau, 1528, 1537. — En juillet 1545, la baronnie de Château-Gontier fut distraite du ressort du siège de la Flèche, et rattachée au duché de Beaumont, dont elle devint une lieutenance.

Naturellement, la juridiction seigneuriale devint royale lorsqu'Henri IV monta sur le trône de France. La justice était rendue alors, le sénéchal conservant seulement l'intitulation des jugements, par un lieutenant général et un lieutenant particulier, assistés d'un avocat et d'un procureur du roi. La fiscalité du XVII<sup>e</sup> s. introduisit bientôt une armée considérable d'officiers dans ce tribunal qu'un édit du mois de juillet 1639 érigea en présidial. Château-Gontier méritait cet ornement, « à cause de son antiquité, beauté et commodité de son assiette sur une rivière navigable, grandeur et estendue d'icelle ». Les justiciables tirèrent cependant quelque utilité de cette érection, car le présidial, outre les causes de première origine, connaissait en dernier ressort de toutes les matières civiles qui n'excédaient pas une valeur de 230 *l*t et l'appel des sentences qu'il rendait en des matières qui n'excédaient pas 500 *l*t, demeurait simplement dévolutif. L'édit de 1639 attribua comme ressort d'appel dans les causes présidiales au siège de Château-Gontier les sénéchaussées de Saint-Jean-Baptiste de cette ville, d'Azé, d'Entrammes, de Louvaines, de Mortiercrolles, de Daon, de Longuefuye, de la Boissière, Lourzay, Bouillé, Saint-Laurent-des-Mortiers, Saint-Denis-d'Anjou, Craon, Pouancé, Fontaine-Daniel, les sénéchaussées de Champagne-Hommet et de Villiers-Charlemagne ; les juges royaux et ordinaires de Laval voyaient l'appel de leurs sentences, dans les cas de l'édit, porté également au présidial. En 1644, les officiers de Laval obtinrent bien de ressortir directement au parlement de Paris ; mais l'arrêt du Conseil qui leur donna ce droit ne fut jamais exécuté. Le ressort du présidial comprenait, en 1787, 51 paroisses et 33 046 habitants. Le siège devait compter, à sa création, deux présidents, un lieutenant général civil, un lieutenant criminel, un lieutenant particulier, un assesseur civil et criminel, treize conseillers laïcs, deux conseillers clerks, un garde-scel de la chancellerie, un conseiller honoraire, et une quantité d'autres officiers subalternes dont les charges furent immédiatement unies à celles dont elles venaient d'être éclipsées ou qui restèrent longtemps vacantes aux Parties Casuelles jusqu'à leur suppression définitive. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> s., plusieurs d'entre elles demeurèrent ainsi, à Château-Gontier, comme dans les autres présidiaux, mais toujours, à l'inverse d'autres

sièges plus importants, celui de Château-Gontier compta un nombre suffisant d'officiers pour juger présidiallement.

La *maréchaussée*, qui connaissait des crimes prévôtaux commis par les vagabonds, dépendait de la prévôté d'Anjou ; elle avait été établie, en février 1578, par la création d'un lieutenant des maréchaux ; elle fut, à une époque que nous ignorons, érigée en prévôté provinciale ; mais, à la fin du XVII<sup>e</sup> s., suivant le mémoire de Miroménil, Château-Gontier ne possédait plus qu'une lieutenance de la prévôté d'Angers et se composait alors d'un lieutenant, d'un assesseur, d'un procureur du roi qui était le même qu'au présidial, d'un commissaire des montres, d'un exempt, d'un greffier et de quinze archers.

L'*élection* de Château-Gontier créée en 1577, comprenait 69 paroisses, 13 258 feux en 1691 ; 12 140 feux en 1696 ; la moyenne des naissances était de 1 969 à la fin du XVIII<sup>e</sup> s.

Le tribunal de l'élection, connaissant en première instance de toutes les contestations qui pouvaient s'élever au sujet des impôts, se composait d'un président, d'un lieutenant civil, d'un lieutenant criminel, de cinq élus, d'un procureur du roi et d'un greffier. Toutes ces charges, électives à l'origine, s'achetaient comme tous les offices de judicature. Ses armoiries étaient : *d'argent à une palme d'azur couchée en fasce de destre à sénestre*, avec cette devise : *Curvala resurget*.

La juridiction du *grenier à sel*, situé rue du Cheval-Blanc et converti, vers 1815, en théâtre, comprenait : un président, un lieutenant, un grenetier, un contrôleur, un procureur du roi, et un greffier. Il fournissait par an de 35 à 36 muids de sel.

## Commerce et Industrie

### **Commerce et Industrie.**

Le *marché* se tenait le samedi, en 1414 ; il en fut établi un, le jeudi, pour la toile. Celui du samedi fut transféré au jeudi, en 1652, puis ramené au samedi dans le siècle suivant. Il n'y avait pas dans l'élection un seul marché de blé, mais seulement de « farines provenant souvent de grains gâtés ». De gros marchands avaient le monopole de la vente des grains et farines et empêchèrent qu'une ordonnance de police du mois de décembre 1716, créant un marché au blé le samedi, fût exécutée. Enfin, le samedi 8 janvier 1763, grâce à l'initiative de M. l'abbé Pierre Guérin de Chavé et de M. Syette, le premier marché libre au grain se tint sous la halle. Le marché actuel se tient le jeudi et comporte la vente de tous les produits de l'agriculture.

*Foires*. — En 1120, le seigneur de Château-Gontier accorde aux religieux du Geneteil la coutume de la foire qui s'établira près de leur chapelle. — Un de ses successeurs donne à l'aumônerie de Saint-Julien le profit de la foire qui se tenait à la tête du pont, le dimanche avant la Toussaint, 1206 ; elle fut transférée au lundi, en 1406, « parce que le peuple ne veut plus, dit-on, marchander, vendre ne achepter au dimanche ne autres festes ». — La léproserie bénéficiait de la foire de l'Ascension. La première de ces trois foires se confond, je crois, avec l'assemblée de la Saint-Fiacre, 30 août, qui doit son origine au concours des pèlerins qui venaient honorer les reliques du saint dans l'église du Geneteil. On mentionne, en 1509, « la foyre et assemblée de Saint-Fiacre ès faubourgs de Chasteaugontier, appelés Azé, où y a grant affluence de peuple ». Madame du Bailleul voulut transférer la foire dans les halles en 1654 ; mais le seigneur d'Azé obtint qu'elle se tiendrait, comme d'habitude, « sur les prés d'Azé ». — Les sept foires qu'on mentionne en 1414 : l'Ascension, la Saint-Jean, la Saint-Jacques, l'Angevine, la Saint-Remi, la Toussaint et la Chandeleur, étant « délaissées depuis longtemps », le seigneur en fit instituer quatre : samedi après Pâques, 1<sup>er</sup> samedi de juin, la Saint-Fiacre, et samedi après la Toussaint. Au

XVIII<sup>e</sup> s., elles se tiennent à la mi-carême, le lendemain de la Saint-Philippe, à la Saint-Fiacre et le mardi après la Toussaint. Aujourd'hui : le 7 janvier, à la mi-carême, le 7 mai, le 1<sup>er</sup> jeudi de juillet (1817), le 30 août, le mardi après la Toussaint, et le 2<sup>e</sup> jeudi de décembre.

Les anciennes halles en charpente, dont un dessin est donné par M. l'abbé Charles dans sa *Notice archéologique sur Château-Gontier*, se composaient de six poteaux alignés sur des dés de pierre montant de fond, supportant la filière, et divisant l'édifice en deux nefs. Tout le système était rendu solidaire par des jambes de force et des poutres reliant chaque travée l'une à l'autre et prévenant le roulement dans un sens ou dans l'autre. Ces halles dites la *grande-cohue*, dataient du XV<sup>e</sup> s. aussi bien que la *petite-cohue* ou *cohue de sousemaine*, située dans la Grand'rue. Quelques vassaux étaient tenus aux réparations : le prieur de la Ferrière devait une charrette et des bœufs pour amener le bois. La couverture refaite en 1621 coûte 4 000  $\text{lt}$ . Les habitants prennent l'entretien à leur charge (1647) et votent même, pour l'éclairage, une somme annuelle de 75  $\text{lt}$  (1685). Les sermons de carême et d'Avent s'y donnaient et M. Syette, maire, voulut vainement réformer cet usage en 1768 ; on avait renouvelé la chaire en 1622. Ces halles, moins monumentales que celles d'Évron, ont été remplacées par une construction en fer, couverte en zinc et en verre, inaugurée le 22 septembre 1892.

La seule industrie locale fut le tissage. Château-Gontier, sous ce rapport, faisait partie du département commercial de Laval, mais sans ingérence des jurés de Laval sur les fabricants de Château-Gontier, où d'ailleurs la production était bien moins considérable.

La manufacture des draps, serges, étamines et autres lainages fut soumise, en 1692, à la visite d'un inspecteur nommé par l'hôtel de ville pour réprimer les fraudes et abus ; 45 métiers produisaient 290 pièces de serge et d'étamines en 1762. On compte pour le premier semestre de 1772 : étamine, 100 pièces ; serge, 91 pièces ; pour le premier semestre de 1773 : étamine, 34 pièces ; serge, 103 pièces. Les bas et la bonneterie occupaient spécialement les orphelins de Saint-Joseph et des Incurables.

Le tissage des toiles approvisionnait de 50 à 60 pièces chaque marché du jeudi ; les marchands n'étaient que cinq ou six. La toile était d'une qualité un peu supérieure à celle de Laval. C'est pourquoi les marchands étrangers qui se fournissaient à Laval exigeaient que dans chaque lot il y eût quelques pièces de la fabrique de Château-Gontier, portant cette marque : *toile de Laval fabriquée à Château-Gontier*. Voici quelques chiffres indiquant les variations de l'industrie dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> s. : de 1743 à 1751, de 1 370 à 1 812 pièces ; — de 1752 à 1759, de 2 036 à 4 498 pièces ; — de 1760 à 1773, 2 000 pièces au maximum ; — en 1785, 901 pièces ; — dans le dernier semestre de 1789, 635 pièces d'une valeur de 96 090  $\text{lt}$  La production moyenne aurait été d'environ 500 000  $\text{lt}$  par an.

Les *lavanderies* sont mentionnées à la Cassionnière, près du moulin du Verger et à Éventard, en 1565 ; dans les prés de l'hôpital, en 1630 et 1636 ; et trois établissements prospéraient à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. Un quartier de la rive gauche se nomme encore les Lavanderies.

L'état des *corporations*, connu par la déclaration faite en 1750 à l'intendant, montre quel était la situation des diverses industries et professions de la ville. — *Apothicaires*, deux ; leurs statuts, rédigés par eux, revus par le lieutenant général « pour le bien du public trompé par de prétendus apothicaires qui croyaient guérir tous les malades avec les mêmes remèdes, sans tenir compte ni des tempéramments ni des saisons », étaient approuvés par lettres patentes du 6 juin 1603, enregistrées au mois d'août 1604, et avaient été réformés en 1613. Le premier article imposait la croyance en Dieu, « auteur de la médecine » ; un médecin assistait à l'examen et à l'épreuve des candidats. — *Boulangers*, dix ; statuts donnés par Jean Allain, lieutenant à Château-Gontier, et approuvés par le roi, le 27 janvier 1575 ; les jurés étaient élus tous les deux ans. — *Bouchers*, dix ; aucuns

statuts ; ils avaient deux emprunts montant à 2 700 *l* pour payer « le pied fourché » c'est-à-dire l'entrée libre du bétail à abattre. — *Chapeliers*, deux ; statuts donnés par Marguerite-d'Alençon le 21 octobre 1495, enregistrés en la sénéchaussée d'Anjou, le 19 août 1648. — *Chirurgiens*, quatre ; régis par les règlements généraux de 1730, enregistrés le 13 août 1731 ; ils avaient emprunté 1 320 *l*, en 1693, pour l'acquisition des offices et ils écrivirent en commun avec les apothicaires, le 13 août 1791, à M. Allard, leur député, pour protester contre la suppression des corporations. — *Cordonniers*, vingt maîtres ; statuts donnés par le duc d'Alençon, le 26 octobre 1432, et non enregistrés ; service religieux le jour Saint-Crespin, et messe le premier lundi du mois ; nomination des jurés tous les deux ans ; acquisition, en 1747, des offices d'inspecteur et de contrôleur. — *Corroyeurs* et *baudroyeurs*, deux ; statuts des mêmes métiers à Saumur, approuvés par Louis XIII, en 1622, enregistrés en mars 1623. — *Couvreurs*, six ; régis par les règlements généraux. — *Médecins*, trois ; la communauté portait : *d'argent à une bande d'azur, chargée de 3 larmes d'argent*. Les trois docteurs envoyèrent à l'intendant, en 1786, un mémoire très soigné (12 pages in-4°) sur la situation de la ville au point de vue sanitaire, et sur les ressources qu'elle offrait pour le traitement des maladies. — *Notaires*, douze ; chaque office estimé 1 200 *l* ; ils prélevaient quelque argent sur chaque acte pour la bourse commune ; pour 1 500 *l* ils firent réunir aux leurs les offices de greffiers. — *Orfèvres*, trois ; reçus par les officiers de la monnaie d'Angers ; aucuns statuts ; acquisition des offices pour 300 *l*. — *Perruquiers*, seize ; régis par les règlements généraux du 6 février 1725, enregistrés le 28 juin ; messe à la Saint-Louis. — *Sergers*, douze ; ont perdu leurs statuts ; cette manufacture est jugée assez importante pour qu'on lui en procure. — *Serruriers*, cinq ; statuts approuvés par lettres patentes de 1623, enregistrées à la sénéchaussée le 19 août 1648. — *Tanneurs*, sept ; statuts donnés par Henri, roi de Navarre, le 5 octobre 1579, enregistrés en parlement le 3 août 1582.

Arch. d'Indre-et-Loire. C. 147. — Arch. nat., G/7. 526. — Arch. de la M., B. 2 938. — *Annuaire de la Sarthe*, 1847.

## Établissements divers

### **Établissements divers.**

La chaussée qui retenait l'eau de la Mayenne au-dessous du château fut graduellement pourvue et couverte de toutes sortes de *moulins*. Le seigneur de Château-Gontier donna, en 1203, le moulin du Verger aux religieux de Clermont, si Alard, son fils, ne laissait pas d'enfant ; autrement il leur assurait une rente de 6 *l*. L'aveu de 1414 mentionne : « Trois moulins à bled séans en une maison,... un aultre moulin séant en la (même) chaussée, nommé le moulin du Verger,... un moulin à tan séant en la même rivière et chaussée. » L'aveu de 1460 ajoute aux précédents « un moulin à draps nouvellement édifié en la mesme chaussée ». Enfin on mentionne un moulin à papier vendu pour 600 *l*, en 1591, à Étienne Blanchet et qui devint plus tard un moulin à drap. Les moulins qui avaient été aliénés furent rachetés par M. du Bailleul en 1646, savoir, les Trois-Moulins, de divers particuliers, et le moulin à drap de Nicolas Blanchet ; celui du Verger n'avait peut-être pas été vendu. Les moulins à blé, à foulon et à tan furent vendus nationalement, le 21 ventôse et le 27 prairial an II. Le bâtiment des Trois-Moulins avec ses portes ogivales et la tour dont il est flanqué, ainsi qu'un autre planté sur le milieu de la chaussée, se voient encore dans les planches du *Maine et l'Anjou* et de *l'Album de Château-Gontier*.

Dès le commencement du XVII<sup>e</sup> s., des services de *messageries* étaient organisés pour relier Château-Gontier à Paris, Laval, Mayenne, Vitré et les autres villes voisines. L'office du messenger était à la nomination du seigneur. En 1704, la poste apportait les lettres tous les lundis et vendredis de chaque semaine.

Le *théâtre* est installé dans l'ancien grenier à sel. — Sur cette question relevons la présence à Château-Gontier

de « noble Fleury Jucault, sieur de Montfleury, et de D<sup>lle</sup> Colombe Venière, sa femme, comédiens ordinaires du roy », dont un fils, nommé Zacharie, est baptisé le 15 juillet 1608.

La *Bibliothèque*, installée dans l'ancien hôtel de la famille Fouquet (V. ce nom), a eu comme premier fonds les livres des couvents, auxquels se sont ajoutés ceux de la collection de M. Bouillet-Lacroix (V. ce nom). Elle possède aujourd'hui 10 000 volumes et plus de cinquante manuscrits précieux. Le *Musée* occupe le rez-de-chaussée de la bibliothèque ; il a été organisé par M. Tancrède Abraham.

Les anciennes *prisons* attenaient au palais de justice accolé aux halles. De 1727 à 1729, elles furent transférées sur un terrain compris entre la Grand'Rue, les rues du Petit-Saint-Jean, d'Enfer, de Lierrue et rue Dorée. On y accédait par la Grand'Rue et la rue Lierrue. A côté d'une boulangerie située Basse-Grande-Rue existe encore une petite chambre au premier étage, surplombant la rue, qui servait, dit-on, de logement au gardien veilleur de nuit à la prison. La prison actuelle a été installée, en 1803, dans les bâtiments de l'hôtellerie du prieuré de Saint-Jean-Baptiste.

Les *promenades* furent aménagées dans les fossés comblés de la partie O. de la ville dans les dernières années du XVII<sup>e</sup> s. La municipalité se plaint, en 1697, des dégâts commis par les chartiers qui, passant par la Porte-Neuve, rendaient les promenades impraticables dans cette partie. Elle décide en 1727, de réparer les clôtures, de renouveler les bancs, et de supprimer les ormeaux qui étaient morts. Quelques années plus tard (1732), Charles Le Gué de la Rivière donna les plans de la clôture « du mail, seule promenade de la ville », avec deux pilastres à chaque extrémité, de quatre pieds carrés. Une allée de tilleuls y fut plantée en 1764. Les fossés n'étaient pas encore complètement comblés, de sorte que les promenades étaient vallonnées ; de grands travaux de nivellement furent exécutés en 1769 et les plantations reprises. Les promenades du Bout-du-Monde, qui font sous ce rapport le grand agrément et la réputation de la ville, datent de 1732. La ville revendiqua hautement en 1788 la pleine propriété de ces jardins dont elle avait fait les frais, qu'elle possédait, disent ses administrateurs, de temps immémorial, et protesta énergiquement contre les empiétements de M. le marquis d'Autichamp qui y prétendait des droits. Depuis lors, le Bout-du-Monde, agrandi de tout l'emplacement du presbytère et de ses jardins, avec son esplanade d'où la vue s'étend sur une riche campagne et sur le cours sinueux de la Mayenne, avec ses allées en berceau serpentant sur les flancs de la colline, avec son jardin anglais dessiné le long des quais, mérite de plus en plus le renom dont il jouit depuis près de deux siècles. Une eau-forte de M. Abraham en reproduit l'un des aspects. Charles Loison, qui chanta les agréments poétiques de cette promenade, y a son monument depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1899.

*Eaux minérales.* — Ces eaux, qui sourdent au flanc de la colline au S. de la ville, sont connues au moins depuis le commencement du XVII<sup>e</sup> s. On a prétendu que l'arcade qui abrite la source étant ogivale l'exploitation date au moins du XV<sup>e</sup> s. En réalité cette arcade, brisée plutôt qu'ogivale et construite sans règle, n'a pas de style. Le conseil de ville arrête, le 4 juin 1624, « qu'il sera travaillé à l'accommodement et décoration des *fontaines* et marchandé par le procureur syndic et trois députés et qu'il sera parlé à ceux qui se prétendoient propriétaires de ces fontaines ». On décide aussi d'acquérir un clos de vigne et un jardin adjacent. Le 5 juillet 1629, le procureur syndic est chargé de faire « démolir la muraille estant au-devant des *fontaines médicinales*, y laissant seulement l'arcade de pierre et deux piliers qui la soutiennent, relaisant néanmoins la muraille de hauteur compétente pour puiser l'eau sur laquelle seront posées de pierres ardoisières ». Cette muraille avait sans doute été construite pour empêcher qu'on ne troublât l'eau en y puisant et elle devait être percée d'un canal. Mais l'expérience démontra que cet arrangement était nuisible pour le public. Le sieur de Juigné de la Brossinière (V. ce nom), auteur du pays de Château-Gontier, écrit dans son *Dictionnaire historique*, dont la première édition parut en 1644, qu'on avait découvert depuis sept à huit ans « quelques sources d'eaux

médicinales à Château-Gontier ». L'ensemble de ces renseignements semble donc fixer au premier quart du XVII<sup>e</sup> s. seulement l'exploitation des eaux minérales. Le nom d'eau de Pougues leur est donné dans des actes notariés du XVIII<sup>e</sup> s.

MM. Duclos et Dupaty, médecins à Paris, en avaient fait l'analyse non pas en 1767, comme écrit M. Mahier, mais en 1667. Les trois médecins de Château-Gontier, MM. Allard, Theullier et Jouselin, dans un rapport commun adressé à l'intendant en 1786 en parlent avec détail : « Les eaux minérales ferrugineuses que nous avons dit être au midi de la ville, disent-ils, suintent le long du coteau sablonneux ; pour les recevoir il faut y adapter une petite gouttière. Il paroît qu'autrefois on avait pratiqué une fontaine où on alloit les puiser. Mais, présentement, les eaux n'y ont aucune saveur ni goût ; il faut que la source ait changé de direction. L'endroit où elles découlent aujourd'hui est à trente pas de cette ancienne fontaine. Il y a plusieurs siècles qu'elles avoient de la réputation et qu'on les regardoit comme très propres à résoudre les engorgements et obstructions du bas ventre. Il y a plusieurs procès-verbaux qui en constatent l'efficacité. Elles ont bien encore le même effet et on les emploie avec succès dans les mêmes maladies, mais, comme elles sont perdues dans les ronces et les broussailles, bien des gens n'y ont pas grande foy, et notre Hôtel de ville a trop peu de revenu pour en employer à faire les frais nécessaires à leur procurer de la célébrité. Elles contiennent une terre ou ocre ferrugineuse et un peu de sel alkali. Elles sont très claires ; mais, après un peu de séjour dans un vase, elles y deviennent louches et y forment un dépôt jaunâtre. »

En 1824, M. Touchaleaume, pharmacien à Château-Gontier, refit l'analyse des eaux de Pougues et envoya son mémoire à l'académie de médecine. Après comparaison faite avec beaucoup d'eaux minérales renommées, il conclut qu'elles ne leur étaient pas inférieures. Quant à l'état de la fontaine, on y rencontra avec surprise, dit-il, au lieu d'un bassin propre à recueillir l'eau, « un alignement irrégulier de quatre demi-cylindres de sureau faisant l'office de robinets, fichés dans la paroi du rocher et laissant découler une eau parfaitement limpide ». Une dernière analyse absolument rigoureuse a donné en 1850, les résultats suivants :

Acide carbonique libre, 1/8 du volume. Bicarbonate de chaux et de magnésie. 0,4556 Sulfate de soude et de chaux 0,1000 id. magnésie 0,5200 Chlorure de sodium et de magnésium 0,2004 Silice et alumine 0,0170 Crénate, apocrénate et carbonate de fer 0,1040

Nitrate, manganèse, principe arsénical à l'état de traces, ce dernier sensible seulement dans le dépôt ocracé de la source.

Le docteur Henri Bayard vint fonder en 1848 un établissement d'hydrothérapie qui utilisait la source minérale. « Autrefois, écrit-il, les personnes qui venaient boire l'eau minérale faisaient des neuvaines, commençant le premier jour par un verre, elles continuaient progressivement jusqu'à neuf dans la même journée ; puis faisaient de longues et joyeuses promenades dans les intervalles des prises d'eau et en éprouvaient de bons effets ». Malgré les frais faits par le docteur, et la brochure qu'il écrivit en 1852, la source de Pougues, qui pouvait fournir 1 700 litres d'eau en vingt-quatre heures, n'a jamais eu de vogue. M. Mahier, successeur de M. Bayard, décédé le 12 octobre 1852, ne fut pas plus heureux. Une nouvelle tentative de lancement toute récente (1896) a amené une nouvelle déception. M. Querruel a créé, il y a quarante ans, les pastilles ferrugineuses à base de fer de Pougues, qui sont encore connues. La notice de M. Bayard, complétée par M. Mahier, en 1869, contient trois gravures représentant l'état des sources avant et depuis l'établissement d'hydrothérapie.

Arch. mun. de Ch.-G. — Arch. d'Ind.-et-L., C. 354. — Arch. de la M., H. 15. — Bibl. de Laval, mss. 30 753. — Cab. Gadbin.

### **Féodalité et histoire.**

*Féodalité.* — En construisant son château sur le territoire dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin, Foulques Nerra en laissa à l'abbaye tous les droits féodaux utiles, *census et vendas*. De même Renaud, quand il obtint de l'abbé le quart de sa cour de Bazouges pour la comprendre dans l'enceinte de sa ville, lui promit de la tenir à foi et hommage de lui et de ses successeurs, *in fidelitatem hommagii*. Foulques Nerra s'était seulement réservé le droit suzerain sur la tour. La vassalité de Château-Gontier envers les religieux ne fut rachetée qu'en 1360, en vertu d'un échange des droits seigneuriaux que le baron de Château-Gontier possédait sur le territoire de Bazouges.

*Seigneurs : Famille de Château-Gontier.* — Renaud I, fils d'Yvon, reçoit l'inféodation de Château-Gontier vers 1010 ; est témoin en 1033 avec Alard, son fils, de la fondation de Saint-Nicolas de Craon ; Hubert, évêque d'Angers (1010-1047), retire sur lui, sur ses fils et ses filles, l'église de Saint-Maurille ; il est cité encore avec son fils Alard dans la charte V du Ronceray, datée du 1<sup>er</sup> octobre 1040.

Alard I, fils aîné du précédent, presque toujours cité avec son père depuis 1033, l'est seul le 3 mars 1047 (Ch. 35 du Ronceray), le 6 janvier 1049 (Ch. 92 de la Trinité de Vendôme), et, comme date dernière, du temps de la comtesse Grecia, 1055-1057.

Renaud II était seigneur de Château-Renaud, *Rainaldus de Castro quod ejusdem vocatur nomine* ; comme tel il fut en procès avec Marmoutier au sujet de certains droits dans la forêt de Blimard. Fait prisonnier par les Bretons, il se désista de ses prétentions du consentement de Mélisende, sa fille, qui habitait Château-Gontier, et vint avec Isabeau, sa femme, faire sa paix avec les moines, qui l'aiderent à payer sa rançon ; ensuite il conduisit ses deux fils, Renaud et Guicher, à Geoffroy Martel (1040-1060). Il est cité dans une charte de Geoffroy le Barbu en faveur de Saint-Florent de Saumur, 1061 ; mentionné encore avec sa femme et ses deux fils pour le don de Fontcher à Marmoutier, 1063, et dans un différend avec la même abbaye au sujet du droit de pêche sur Glandelle, 1066. Le mercredi saint, 3 avril 1067, Renaud de Château-Gontier livre Geoffroy de Barbu à Foulques, son frère, et, le lendemain, il est massacré à Angers dans une émeute populaire avec ses complices, Geoffroy de Pruillé et Girard de Montreuil.

Renaud III est probablement le *Raginaldus infantulus* qui, pour l'âme de son père et de ses ancêtres, pour son salut et celui de sa mère, remet à l'abbaye du Ronceray tous ses droits sur la maison qu'elle possédait à Château-Gontier (Ch. 121). Très jeune encore, après 1080, il vendit la terre de Montreuil, qui faisait partie de la dot de sa noble femme, Burgonde. Vers la même époque, il assista à un acte de Foulques Réchin en faveur du Ronceray. Sa mère, citée au cartulaire du Geneteil, se nommait Élisabeth ou Isabeau. Nous le voyons partir pour la Croisade avec Robert le Bourguignon en 1097. Enfin, il confirma, du consentement d'Alard, son fils, et de Laurence, sa fille, les libéralités d'un habitant de Château-Gontier, nommé Anselme, et de sa femme, envers les mêmes religieux du Ronceray. A s'en rapporter à une charte postérieure (Ch. 119), cet acte aurait eu lieu sous l'abbesse Tetburge, c'est-à-dire en 1104 au plus tôt, ce qui semble en contradiction avec la qualité de seigneur de Château-Gontier, *senior Castri Gunterii*, déjà donnée à son fils, en 1102, année de la nomination de l'abbé Quintin, abbé de la Roë.

Je n'ai établi aucune filiation entre les trois personnages qui précèdent parce que les chartes contemporaines n'en fournissent pas les éléments suffisamment clairs. Cependant la suite chronologique désignerait assez Renaud II comme fils d'Alard I, et Renaud III, semble bien le fils de Renaud II, à s'en tenir aux dates et au nom de sa mère. Quant au récit des *Gesta consulum Andeg.* (p. 124-125), c'est un pur roman.

Alard II est qualifié neveu de Renaud le Bourguignon à cause de Burgonde, sa mère ; il assiste, en 1105, au jugement du comte d'Anjou en faveur de l'abbaye de Vendôme au sujet de Saint-Clément de Craon ; lui-même, cité avec son fils Renaud devant Pascal II au concile de Troyes, 1107, est excommunié à la suite d'excès commis contre les hommes de la même abbaye. Archambault, abbé de Saint-Aubin, va le visiter, malade, en 1112 ; il donne à l'abbé Hamelin, de Saint-Aubin, la dîme du port de Château-Gontier, 1123 ; paraît dans l'acte par lequel Burgonde, sa mère, donne au Ronceray ce qu'elle possède en la paroisse de Coudray, 1126 ; et fait admettre à l'abbaye de la Roë son fils adoptif, 1128. Renaud et Alard, ses fils, sont témoins de ce dernier acte. Mathilde, sa première femme, était morte le 20 décembre 1123. Alard est encore témoin, au premier rang, du don de Brissac au Ronceray par Geoffroy Plantagenet, le 14 février 1140 ; enfin, en 1145, il donne à Saint-Maurice d'Angers l'église de Saint-Just de Château-Gontier, pour l'âme de son épouse défunte Mathilde, pour sa mère, pour ses fils : Alard, mort, Renaud et Alard, vivants, et pour Exilie, sa femme, aussi vivante. Un autre fils nommé Geoffroy, déjà mentionné avec Renaud et Alard vers 1128, sera encore rappelé plus tard.

Alard III est invoqué comme juge d'un différend entre l'abbé de la Roë, Michel, et Robert de France, v. 1150 ; il fait admettre à l'abbaye le fils du sénéchal de Linières et se fait remarquer parmi les bienfaiteurs de Bellebranche. Il mourut le 5 août et Mélisende, sa femme, le 15 août, d'après l'obituaire de Saint-Maurice.

Renaud IV, fils d'Alard et frère d'Alard, part pour la croisade, 1162-1177 ; est témoin d'un acte de Saint-Aubin d'Angers concernant la forêt de Malespinay, 1165-1183 ; et, avec Barthélemy, son frère, d'un accord entre l'abbesse du Ronceray et Lucas de Chemazé, 1169 ; il traite avec G., abbé de Bellebranche, vers 1186.

Renaud V est qualifié fils de Renaud, petit-fils d'Alard et frère de Guillaume dans la première charte du cartulaire du Geneteil, 1190 ; l'abbé de Saint-Serge obtient une sentence contre lui en 1195.

Alard VI est dit seigneur de Château-Gontier en même temps que le précédent, probablement son frère, *Rainaldus et Adelardus, seniores de Castrogunterii*, dans l'acte autorisant la translation de l'aumônerie de Château-Gontier. Plus tard, il paraît seul ; épouse Emma de Vitré, mai 1207 ; fait des libéralités envers les religieux de Chalocé (1207), de Saint-Nicolas de Vitré (1212), des Bonshommes d'Angers (1216) et meurt en 1226. Son sceau, appendu à une pièce de 1214 le représente sur un cheval, au galop, brandissant son épée et coiffé d'un casque carré ; légende : † S. AALARDI DE CASTRO... RI ; contre-sceau : écu chevronné de 6 pièces ; légende : † UM : AALARDI : DE : CASTRO : GONT.

Jacques, fils unique, épouse Avoise de Montmorency en 1239, est requis de faire hommage au duc de Bretagne pour son comté du Perche, 1238 ; fait échange avec l'abbé de Clermont, auquel il donne trente setiers de seigle sur ses moulins pour une métairie de Coudray, 1248 ; règle un différend entre les abbayes de la Roë et de Bellebranche au sujet de la sépulture de Maurice de Craon, 1250, et enfin cède ses droits sur le Perche, 1257. Il ne laissait que deux filles : Philippe, la jeune, épousa N. de Lonray et fut mère de Jeanne, mariée à Guillaume de Sully. Sceau appendu à une pièce de 1257 : écu chevronné de 6 pièces, et la légende † SIGILLUM. JACOBI. DOMINI. CASTRI. GONTERI. Contre-sceau semblable et pour légende : † VERITAS.

*Familles de la Guerche, de Beaumont, Chamillard, d'Alençon, de Bourbon.* — Emma fille aînée de Jacques de Château-Gontier, veuve de Geoffroy de la Guerche, seigneur de Pouancé et de Segré, convola avec Girard Chabot, qui donne droit d'usage dans la forêt de Flée en 1266 et vivait en 1274. Le sceau armorié des deux époux est reproduit dans le cartulaire de la Couture (p. 295). — Jeanne de la Guerche, issue du premier lit, fut femme de Jean de Brienne, vicomte de Beaumont, seigneur de la Flèche, Sainte-Suzanne, le Lude et Fresnay, dont le fils aîné, Robert de B., épousa au mois d'août 1299, Marie de Craon. Celle-ci, par testament du vendredi avant Pâques-fleuries 1318 (n. s.), fait divers legs aux églises de Château-Gontier et fut inhumée aux Cordeliers

d'Angers au mois d'août 1322. — Jean de B., né en 1302, baptisé par Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, eut pour femmes : 1<sup>o</sup> Isabeau d'Harcourt ; 2<sup>o</sup> Marguerite de Poitiers, 1330, qui, veuve en 1360, vivait encore en 1386. Louis, son fils aîné, périt, sans enfants, à la bataille de Cocherel, 1364.

Les barons de Château-Gontier sont ensuite :

Guillaume Chamaillard, époux de Marie de Beaumont, issue du premier mariage de Jean de B. et d'Isabeau d'Harcourt ;

Pierre de Valois, comte d'Alençon, qui épousa, en 1371, Marie Chamaillard ; il fit, en 1401, un accord avec le seigneur de Laval pour délimiter leurs juridictions réciproques ; † en septembre 1404 ;

Jean I, comte d'Alençon, époux de Marie de Bretagne ; il fit sceller, le 25 août 1414, de son sceau armorié un aveu de sa baronnie que Jean Dosdefer, son procureur, présenta le 16 mars suivant aux assises d'Angers ; il fut tué à la bataille d'Azincourt, engagée sur ses instances contre l'avis commun, 1415 ;

Jean II, celui que Jeanne d'Arc appelait « le beau duc », vit saisir sur lui pour trahison, en 1431, avec tous ses autres domaines, la baronnie de Château-Gontier. Il en jouissait quand même sous certaines réserves : le 24 janvier 1436 (n. s.) il y signe un acte ; le comte du Maine lui remet, en 1465, la peine encourue pour défaut d'hommage. Il rentra officiellement dans ses biens en 1466 ; subit une nouvelle confiscation au profit de Jean de Bourbon, comte de Vendôme, en 1469 ; et laissa pourtant sa fortune à son fils, en 1476 ;

René, duc d'Alençon, tomba aussi dans la disgrâce de Louis XI, qui, par acte du 23 février 1483 (n. s.) donna la jouissance de Château-Gontier à Pierre d'Assigné, son valet de chambre. Les États de Tours remirent René d'Alençon dans ses droits, et il donna l'administration de Château-Gontier à sa femme, la pieuse et bienfaitante Marguerite de Lorraine ;

Charles, duc d'Alençon, eut pour tutrice sa mère jusqu'en 1507, et mourut le 11 avril 1525 ;

Françoise d'Alençon, sœur et héritière du précédent, veuve de Charles de Bourbon, prince de Béarn (25 octobre 1537), fit ériger en duché la vicomté de Beaumont, qui comprit également les baronnies ou seigneuries de Château-Gontier et de la Flèche, « à charge de tenir ledit duché à une seule foy et hommage de la couronne », octobre 1543. Les autres ducs de Beaumont furent : Antoine de Bourbon, roi de Navarre, † 1562 ; — Henri IV, qui le réunit au domaine de la couronne ; Louis XIII, qui échangea la baronnie de Château-Gontier, le 10 mars 1629, avec Louise de Lorraine, princesse de Conti, pour les principautés de Linchamp et de la Tour-Anglaire.

Nicolas du *Bailleul*, président à mortier au parlement de Paris, chancelier de la reine, surintendant des finances, avait avancé 50 000 ₣ aux héritiers de la princesse de Conti sur la baronnie de Château-Gontier et se prétendait propriétaire, en 1646, en vertu d'un échange. Remboursé au mois d'octobre 1646 sur l'épargne du roi, il se portait de nouveau acquéreur le 6 janvier 1647, après saisie sur Claude de Lorraine ; les créanciers opposants furent déboutés par sentence du 2 mars 1647. *Veuf de Louise* de Fortia, il épousa, en 1621, Isabelle-Marie Mallier qui eut en douaire Château-Gontier et s'en dit « gouvernante », 1652. — La baronnie fut érigée en marquisat, le 31 juillet 1656, en faveur de Louis-Dominique du B. (V. ce nom), fils de l'acquéreur ; Marie Le Rageois de Bretonvilliers, sa femme, est marraine à Azé, le 9 octobre 1656 ; l'aveu qu'il rend, en 1669, contient encore l'énumération des droits féodaux les plus surannés ; † 1701. — Nicolas-Louis du B., investi du marquisat dès 1680, en reconnaissait cependant, en 1696, le tiers comme propriété de Marie du B., sa sœur, femme du marquis de Franquetot. Louise Girard, sa première femme, mourut à Château-Gontier, âgée de vingt-huit ans, le 17 septembre 1688 ; il épousa depuis Charlotte du Fresne ; † 17 avril 1714.

Nicolas-Louis du B., fils du précédent, avait comme co-propriétaires ses tantes ou leurs enfants. L'indivision existait en 1737 entre : Jean et Charles Gallichon de Courchamp, enfants de Jean G. de C. et de Marthe-Clémence du Bailleul ; les enfants issus des deux mariages de Madeleine-Louise du Bailleul avec Jean Aubry, marquis de Vastan, et Antoine Portail ; les petits-enfants d'Angélique-Cécile du B. et d'Anne Raguier, dont la fille, Cécile R., avait épousé Jean-Charles de Mesgrigny, comte d'Aunay, brigadier des armées du roi. Félix Aubry, marquis de Vastan, devint propriétaire par licitation du 12 mai 1739, pour 330 000 ₣ et revendit aussitôt pour 340 000 ₣ à Henri-Michel-Augustin de Racappé, marquis de Magnannes. La veuve de ce dernier, Marie-Charlotte-Louise Le Roux des Aubiers, propriétaire en vertu d'une donation mutuelle, épousa en 1756 Pierre-Georges, marquis de Rougé, et se hâta de vendre Château-Gontier, le 1<sup>er</sup> mai 1760, pour 438 000 ₣ à Gilbert-Hardy-Germain de Villoutreys, mari d'Henriette-Thérèse de la Forêt d'Armaillé, qui lui-même céda son acquisition, le 26 juillet 1761, à Jean-Thérèse-Louis de Beaumont, marquis d'Autichamp. Celui-ci, marié en 1763 avec Marie-Charlotte de Maussion de Courtanzay, se fit maintenir en 1774 contre le retrait possible par la couronne « dans la propriété incommutable du marquisat ».

*Histoire.* — Ce n'est pas pour en jouir lui-même que Foulques Nerra construisit un château sur le territoire de Bazouges, dans un point naturellement fortifié et commandant le cours de la Mayenne, mais pour en faire, au nord de son comté d'Anjou, le chef-lieu d'une baronnie qu'il voulait confier à un de ses fidèles chevaliers, et qui fût, dans la suite, un rempart pour sa province. De fait, la ville fut une de celles que Conan II, duc de Bretagne, qui avait déclaré la guerre au comte d'Anjou, vint assiéger en 1066. Elle succomba, dit Guillaume de Jumièges, mais le vainqueur qui, de Château-Gontier même, avait provoqué Guillaume-le-Bastard, mourut en entrant dans la place, empoisonné, dit-on, par un émissaire du terrible normand. Vingt ans plus tard, en 1085, les Castrogontériens sont en guerre avec les Lavallois, sans qu'on sache, de cette querelle, la cause ni les suites. Dom Morice a réformé D. Lobineau qui mettait Château-Gontier au nombre des places prises et saccagées par Raoul de Chester, chef anglais au service de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, en 1230 ; il s'agit, dans le texte de l'historien Mathieu Paris, du château de Gonnor.

Dans ce temps commence pour Château-Gontier, si favorablement situé au centre de la province ecclésiastique de Tours, ce qu'on peut appeler l'ère des conciles. — Juhel de Mathefelon y réunit ses suffragants en 1231-1232 et y rédige trente-sept canons, dont le dernier confirme les statuts d'un concile précédent tenu à Laval. Les conciles tenus à Saumur, 1253, à Nantes, 1264, à Langey, 1270, d'autres encore, rappelèrent, en les renouvelant, les règles disciplinaires édictées à Château-Gontier. — L'assemblée présidée par Pierre de Lamballe, en 1253, décide que l'un de ses canons sera applicable à partir de la pâque prochaine, ce qui fait supposer qu'elle eut lieu dans les mois de janvier, février ou mars 1254. Le seul canon qu'on connaisse concerne l'abus des lettres apostoliques ; il fut renouvelé à Langey en 1270. — Le synode tenu sous Vincent de Pirmil, le 23 juillet 1268, rédigea huit canons, dont plusieurs sont rappelés à Langey (1270) et à Château-Gontier (1320) ; l'official d'Angers, en 1309, invoque aussi l'excommunication portée alors contre les envahisseurs des biens ecclésiastiques. — Un concile, réuni en 1281, est rappelé à Saumur en 1315. Aucun historien n'y fait allusion ; les évêques réunis à Saumur ne mentionnent de ce concile qu'un canon sur les excommunications, dont ils semblent contester l'exactitude. Ces circonstances permettraient de révoquer en doute l'existence même du concile, s'il était vraisemblable que les Pères de 1315 aient pu ignorer un fait passé en 1281. — Du lundi au mercredi avant la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche (17-19 février 1299, n. s.) eut lieu un synode auquel n'assistèrent pas les évêques du Mans et de Dol, en litige pour la préséance. Le *Gallia Christiana* (1656) fixe un concile à l'année 1295, mais il s'agit probablement de celui de 1299. — En 1320, nouvelle assemblée qui édicte douze canons très importants, quoique D. Piolin dise qu'on n'en connaît aucun, trompé en cela par Maan qui les édite deux fois aux années 1300 et 1320 et les attribue à un prétendu concile tenu à Saumur. Mais les conciles d'Angers (1365) et de Nantes (1431) les donnent expressément comme des articles du concile de Château-Gontier. — Le synode de 1336 est

également rappelé par ceux d'Angers et de Nantes. Bourdigné en fait aussi mention. Jean Gaultier de Brûlon, doyen à la chambre des comptes de Bretagne, mort en 1596, en possédait les actes. Barthélemy Roger parle encore d'un concile, tenu par l'archevêque Jean Bernard (1442-1466), « dans lequel il se fit de beaux règlements qui se trouvent aux cabinets des curieux », mais ces mots, empruntés en partie à Bourdigné, se rapportent au concile de 1336.

Au mois de janvier 1343 (n. s.), Philippe VI passa à Château-Gontier à l'occasion des troubles de Bretagne.

En 1363, la guerre sévit autour de la ville, où se font de nombreuses revues de gens d'armes. Profitant de l'arrivée d'Edmond, duc de Cambridge, qui allait en Guyenne au secours du prince de Galles, son frère, la garnison anglaise de Vire, commandée par Jean Cressewel vint faire une course à Château-Gontier et s'en empara par ruse, le 17 août 1368, jour de marché. Le capitaine anglais reçut à Château-Gontier, au mois de septembre, une compagnie de gendarmes français qui lui ramenait les otages livrés par lui comme caution de la reddition de Vire. Le 5 mars 1369, Robert Beverle est envoyé de Londres en mission à Château-Gontier. Un traité fut passé peu après en vertu duquel Cressewel évacuerait la place moyennant rançon, et Guillaume Becquet fut chargé d'en lever les deniers dans les diocèses du Mans et d'Angers. Quand il vint en effectuer le paiement, au mois de juillet 1369, la somme n'était pas suffisante, il dut livrer jusqu'aux chevaux de la troupe qu'il amenait avec lui. Enfin les Anglais partirent avant le 3 août 1369. Amaury de Craon avait levé une troupe nombreuse de chevaliers et d'écuyers pour les poursuivre. La ville avait grandement souffert de cette longue occupation. — En 1421, le comte de Salisbury vint faire une course en Anjou et « par une nuyt chevaucha à grant puissance jusque devant Chasteaugontier pour cuider entrer dans la ville, laquelle avait été ouverte par aucuns ; mais l'entreprise fut découverte et se mirent ceux de la ville en garde et deffense, tellement que ne fut prise, mais les faubourgs furent pillés ». On accusa à cette occasion un nommé Cardinet des Plantes d'avoir organisé un guet-apens où tomba une troupe de Français, « gens de communes » peu aguerris, qui entraînent malgré lui Jean de Champagne leur chef. — La ville fut quelque temps occupée par les Anglais en 1434 ; vers le milieu de l'année, Jean Allain qui s'y trouvait prisonnier demande un congé pour trouver la finance de sa rançon et la rapporter. — Charles VII, quand il voulut mettre de la discipline dans les bandes d'écorcheurs qui dévastaient la France, assigna, en 1439, Château-Gontier comme résidence à l'un des chefs les plus redoutés, Jean Blanchefort, qui, heureusement pour les habitants, s'ennuya bientôt de son inaction et partit pour rejoindre le dauphin révolté. C'est à Château-Gontier que se réunirent les capitaines angevins et manceaux : André de Lohéac, Louis et Jean de Bueil, le sire de Varennes, qui, voulant secourir les Français assiégés dans Pouancé, allèrent se faire battre au Bourgneuf de Saint-Quentin, au mois de novembre 1443, pour n'avoir pas attendu les renforts annoncés par le comte de Richemont qui était venu les rejoindre.

Louis XI, pendant ses négociations avec le duc de Bretagne, séjourna longtemps sur les confins de la Bretagne. Deux de ses lettres, du 23 et du 25 août, sont datées de Château-Gontier. Charles VIII y passa le mois d'avril 1487, il y était encore le 2 mai, avant de venir à Laval, et au commencement de l'année suivante une partie des troupes convoquées sous les ordres de Louis II de la Trémoille se concentra dans ses murs. Le sénéchal d'Agenais et le capitaine de Silly y font, au mois de mars, la montre des nobles afin de « choisir ceux qui seroient gens pour servir ». La ville devient au mois de juin l'un des magasins de l'armée au moment où le coup décisif va être porté contre le duc de Bretagne, à Saint-Aubin-du-Cormier.

Au siècle suivant, le protestantisme eut des adhérents et forma un parti à Château-Gontier dès le commencement des troubles. En 1561, une ordonnance royale défendit aux religionnaires de s'y assembler à cause des séditions qu'ils occasionnaient. Michel Trioche y était ministre en 1563, et le consistoire y entretenait un pédagogue ou *magister*. Les huguenots de Château-Gontier prêtèrent main-forte à leurs coreligionnaires

pour s'emparer d'Angers dans la nuit du dimanche de la *Quasimodo* 1562. A l'époque des seconds troubles, « les huguenots, dit Louvet, commencèrent à leur assemblée à prendre les armes ; lesquels prirent la ville de Château-Gontier, où ils firent de grants ravages, pilleries et voleries et saccagèrent tout autour de ladite ville ». Cela se passait le 1<sup>er</sup> septembre 1568. Vers la fin du mois, M. de Leaumont, sieur de Puy-Gaillard, voulant faire rentrer la ville dans l'ordre et l'obliger à contribuer aux frais de la guerre avec les habitants d'Angers, envoya le sieur de Chavigny, « auquel les portes furent fermées par les habitants ; ce qu'estant, ledit sieur de Puy-Gaillard averti y alla en personne avec des troupes auxquelles ils fermèrent lesdites portes. Ce que voyant, ledit sieur les fit rompre à coups de hache et y entra, et mit des compagnies dans la ville, outre le nombre qui y estoit. » Le receveur du chapitre de Saint-Just constate à cette époque, que les troubles qui règnent dans tout le royaume le mettent dans l'impossibilité de donner aucuns deniers aux chanoines. Le 22 mars 1576, « M. de Lavardin, qui estoit du party du roy de Navarre contre le roy, estoit à Chasteaugontier, avec des troupes, dit Louvet, qui pilloient et ravageoient le païs ». On cite en 1583 un ministre protestant de Château-Gontier, Jean Malsource, mais son église, assez précaire, n'était pas réunie dans la ville. Au mois d'avril 1589, les ligueurs de la ville allèrent assiéger la garnison de huguenots ou de royaux qui occupait le château voisin d'Ingrandes. Le 6 mai, samedi, huit cents hommes conduits par M. de Commeronde partirent de Château-Gontier et allèrent jusqu'à deux lieues d'Angers, au village d'Épinard, où ils se tinrent pendant trois jours, « tellement, dit un chroniqueur, que la guerre ne s'est jamais veue telle ». L'action de la garnison de Château-Gontier où commandait Louis de Champagné, sieur de la Roussière, s'étendait effectivement dans un rayon assez large. M. de Beaulieu qui en faisait partie occupait le Lion-d' Angers et Rochepot étant venu pour le déloger put bien s'emparer du bourg, mais sans forcer l'église où une poignée de soldats s'étaient retirés avec leur chef. Ils tinrent bon jusqu'à ce que du secours leur étant venu de Château-Gontier, Rochepot fut obligé de quitter la place, après avoir perdu soixante hommes, et ramenant « le reste mis en blanc, leurs chevaux et armes perdus », découragés et disant tout haut qu'ils ne pouvaient jamais réussir en rien « de tant qu'ils alloient contre les catholiques ».

Il ne faut pas appliquer à Château-Gontier le fait de la surprise du château par Jacques Ernault qui, y étant prisonnier, serait parvenu à désarmer les soldats. Cet événement se rapporte à Craon. Après la prise du Mans par Henri IV et la reddition de Laval, Château-Gontier se soumit et resta au pouvoir des royaux jusqu'après la bataille de Craon. Mais, dès le lendemain de leur victoire, le 24 mai 1592, Mercœur et Boisdauphin rentrèrent dans la ville, où les royaux ne firent que passer en pleine déroute. Outre les dévastations qui restent à leur charge, les bandes anglaises qui vinrent au secours des protestants apportèrent dans le pays « de grandes maladies appelées dissenteries ou flux de ventre » qui régnèrent particulièrement à Angers, Château-Gontier et Rochefort sur la fin de l'année 1592. Le 24 février 1594, Boisdauphin amena de Château-Gontier deux pièces de canon et des troupes devant le château de Sautré que lui rendit M. de Quincé ; il soutint la lutte encore pendant quatre ans, de sorte que le pays était encore en guerre après que la paix régnait dans le reste du royaume. Le maréchal, après sa soumission (1598), devint gouverneur d'Anjou et se faisait remplacer à Château-Gontier par M. de Champagné de la Motte-Ferchaud et par M. de la Girouardière (1599). Une ordonnance d'Henri IV accordait aux huguenots, en 1606, un cimetière de cinq toises sur quatre, près des murs de l'ancien château. Ils furent encore confirmés dans la jouissance d'un cimetière particulier en septembre 1614. Mais, en 1637, l'église est déclarée vacante. La révocation de l'édit de Nantes n'atteignit que quelques familles nobles.

Ce qui marque pour le pays de Château-Gontier le règne de Louis XIII ce sont les maladies, les disettes et les malheurs qu'amenèrent les passages de troupes, celles du roi ou celles des rebelles. En 1612 et 1613 la dysenterie, en 1625, 1627 d'autres maladies contagieuses, font des ravages ; par prudence on interdit aux passants d'entrer en ville, les habitants d'Angers sont spécialement exclus, et l'on ne veut recevoir le messager lui-même qu'après une quarantaine de vingt-quatre heures à la campagne ; des réfugiés normands, assez nombreux en ville, sont expulsés. Par ordre de la municipalité du 18 septembre 1626, on fit transporter les malades à la closerie du Bois-

Plaidé dans des maisons cadénassées ; ceux qui soignaient les pestiférés devaient porter des casaques de trilles ou bougran noir avec des croix blanches, et n'entrer jamais en communication avec les habitants. La disette d'ailleurs se joignait à la peste. La période de 1630 à 1639 ne fut pas moins éprouvée. Quand la contagion ne régnait pas dans les murs, elle régnait dans les faubourgs ou à Bazouges. Du mois d'août 1638 au mois de mai 1639, on construisit des huttes aux grands prés de la ville pour y reléguer les « contagiés », que soignaient un chirurgien, les capucins et les prêtres.

Château-Gontier, qui se trouvait sur le chemin d'Angers, où les luttes de la minorité de Louis XIII se firent surtout sentir, et dans le voisinage de Craon, propriété du prince de Condé, ne pouvait manquer de subir le contre-coup des événements. Le prince de Condé fut reçu le 11 novembre 1613 et logé aux frais des habitants au « logis de Monsieur Hilland », ou plutôt Héliand. Mais bientôt les bruits de guerre éclatent, les rôles se dessinent. Le conseil de ville décide, le 12 février 1614, que les habitants monteront la garde jour et nuit pour le service du roi, en attendant les ordres de M. du Boisdauphin ; qu'on fera provision d'armes et de poudre et que les portes seront gardées soigneusement. Le 5 août, la ville envoie une députation à leurs Majestés à Angers. Apaisés un instant, les troubles reprennent bientôt. Le roi écrit, le 31 juillet 1615, au gouverneur et aux habitants de Château-Gontier qu'on fasse bonne garde, en raison de la « défiance qu'a le roi de Monsieur le prince de Condé, assisté de MM. les ducs de Longueville, de Mayenne, de Saint-Paul et du maréchal de Bouillon, qui ont refusé d'accompagner le roi en son voyage de Guyenne » au-devant de la future reine Anne d'Autriche. Les troupes du duc de Vendôme occupaient les paroisses circonvoisines au mois de février 1616, sous la conduite des capitaines de la Barre, du Bouchet et autres. Fidèles aux ordres de Sa Majesté, les habitants décident, le 9 février, qu'il ne leur sera fourni ni pain ni vin. En 1620, la reine-mère fomenta la révolte dans son gouvernement d'Anjou pour aboutir au ridicule échec des Ponts-de-Cé (7 août). L'année suivante, le duc de Vendôme, son partisan, pillait encore la campagne entre Château-Gontier et Craon ; la reine fut contrainte d'envoyer contre ses bandes M. de Marillac et de le chasser d'Anjou. La ville fut occupée pendant la Fronde, au nom du parlement, par le régiment du duc de la Trémoille sous les ordres du marquis de la Barre ; mais aucun fait de guerre ne marque pour le pays cette révolte ni dans sa première ni dans sa seconde phase, quoique le 23 mars et le 24 avril 1656, la noblesse, réunie au Lion-d'Angers puis à Ingrandes, ait encore député au roi les seigneurs de Magnannes et de la Brossinière, pour se plaindre de la politique de Mazarin.

Disette en 1682.

Une bande de faux-saulniers commandée par les nommés Ravard, *La Sangsue* et Lamoureux, du Bourg-l'Évêque, tenait la maréchaussée en alerte continuelle en 1707-1708, favorisée, disait le grand prévôt d'Angers, par la population et même par les curés. La bande ne comptait plus en 1709 qu'une dizaine d'hommes sur lesquels six furent pris le 16 janvier 1710. Drouet, l'un des plus redoutables, le fut le mois suivant. Il y eut quinze exécutions ; les moins coupables s'engagèrent dans un régiment de Basse-Normandie.

Le XVIII<sup>e</sup> s. n'offre que son contingent de disettes, de mauvaises récoltes, 1709, 1724, 1752, de maladies épidémiques, de garnisons onéreuses, et aussi de cérémonies religieuses, dont une des plus marquantes fut la mission de 1716.

La municipalité révolutionnaire inspirée par le maire, Yves Destriché, et par le procureur fiscal, Habert, donna de bonne heure dans des excès que l'administration centrale dut réprimer comme des actes « d'une insubordination indécente aux pouvoirs constitués ». Soixante prêtres avaient été arrêtés sans mandat, en pleine nuit, vers la mi-septembre 1791. Destitué de nouveau, le 8 novembre, le maire n'en prenait pas moins les mesures les plus arbitraires, défendant toutes les assemblées religieuses, emprisonnant les prêtres. La municipalité eut le plaisir de posséder la première « la machine à couper les têtes », qu'elle reçut de Laval, le 2

avril 1793, encore « encaissée telle que nous l'avons reçue », disent les administrateurs lavallois, et qu'elle garda deux jours et trois nuits. Le district et la municipalité adhèrent au mouvement fédéraliste, mais assez modérément pour ne pas se compromettre puisqu'aucun de leurs membres ne fut inquiété.

Le matin du 21 octobre 1793, on apprend que les Vendéens se portent sur Caudé ; les autorités organisent la défense, demandent à Craon de l'artillerie ; Esnue-Lavallée répond à une heure après midi qu'il n'en peut fournir ; qu'en cas de danger, il faut se replier sur Craon. A trois heures, on apprend que Segré a été occupé à midi, et à six heures l'avant-garde vendéenne est signalée. Il n'y eut qu'un simulacre de combat. Les royalistes restèrent douze heures à Château-Gontier. Les malades qu'ils laissèrent furent massacrés et Carrier put dire dans son plaidoyer que les noyades avaient eu lieu dans la Mayenne avant qu'il les ait mises en pratique à Nantes. Le soir du 27 octobre et dans la nuit qui suivit, se termina dans les rues de la ville la poursuite acharnée des républicains par les Vendéens, vainqueurs à la Croix-Bataille. Les administrateurs n'étaient pas encore rentrés le 4 novembre. Dès leur retour, ils votent des pensions pour les veuves et les orphelins, dressant le 23 décembre une liste nouvelle des suspects qui doivent être enfermés aux Ursulines ; demandent le 4 février au département l'autorisation de démolir toutes les églises et de construire une four pour la tenue des sociétés populaires et l'installation d'une horloge qui pût servir à toute la ville.

Pendant ce temps-là, Coquereau, dont le père et la mère étaient emprisonnés, tenait la ville en échec, empêchant les vivres d'y entrer. Le 9 thermidor an II, le jour même de la chute de Robespierre, la commission révolutionnaire s'installait à Château-Gontier et, en quelques jours, envoyait dix-huit victimes à la guillotine, sans compter les trois cents « brigands » que le comité local reconnaissait avoir expédiés en deux mois aux commissions de Laval et d'Angers. A la fin de juin 1795, Jambe-d'Argent tenta avec Coquereau contre la ville une attaque qui manqua par la faute de ce dernier ; mais la situation n'en était pas moins « poignante d'horreur » pour les républicains. La municipalité, qui « faisait détester la république par son zèle excessif et inquiet », devint un embarras pour l'administration centrale et fut dénoncée par elle au ministre de l'intérieur (24 mai 1798). Il n'y eut plus en attendant la paix définitive que le soulèvement de 1799, le désarmement du corps de garde par une troupe de Chouans déguisés, le 9 mars, et une série d'alertes dont le commissaire rend compte de décade en décade au ministre de l'intérieur. — 1815, quarante élèves du collège s'enrôlent sous les ordres de M. d'Andigné. — 1832, la commission militaire présidée par le colonel Baraguay-d'Hilliers prononce la peine de mort contre les chefs du soulèvement légitimiste. — Janvier 1848, émeute réprimée militairement à l'occasion de la cherté du grain. — Janvier 1871, visite de l'ineffable Delattre, qui fait arborer le drapeau noir, aussitôt descendu. Cathelineau eut son quartier général à Château-Gontier.

## Sources et bibliographie

Reg. par. depuis 1527. — Arch. de l'hôtel de ville, de l'hôpital. — Arch. de la M., E, terrier du marquisat ; 88 vol. reliés du même fonds furent livrés aux flammes en mars 1794, « après en avoir sequestré les parchemins susceptibles d'être employés en gargousses ». — Notes sur les événements remarquables arrivés en la ville de Château-Gontier, de 1540 à 1682, par M. Douard, au château de Thévalle. — Barth. Roger, *Hist. d'Anjou*. — L. Maître, *Série chronologique des seigneurs de Château-Gontier*. — D'Epinay, *Notes arch. sur divers monuments de Ch.-G.* — Abbé Charles, *Notes arch. sur divers monuments de Ch.-G.* — Godard-Faultrier, *L'Anjou et ses monuments*. — Baron de Wismes, *Le Maine et l'Anjou*. — Abbé Foucault, *Documents hist. sur Ch.-G.* — Le cab. de R. Gadbin, heureusement recueilli dans son intégrité par M. P. de Farcy, est une mine précieuse. — Du Brossay, *La Destruction du château de Châteaugontier*. On doit réformer d'après cette étude ce que j'ai dit, après tout le monde, des ordres de Richelieu sur cette destruction.